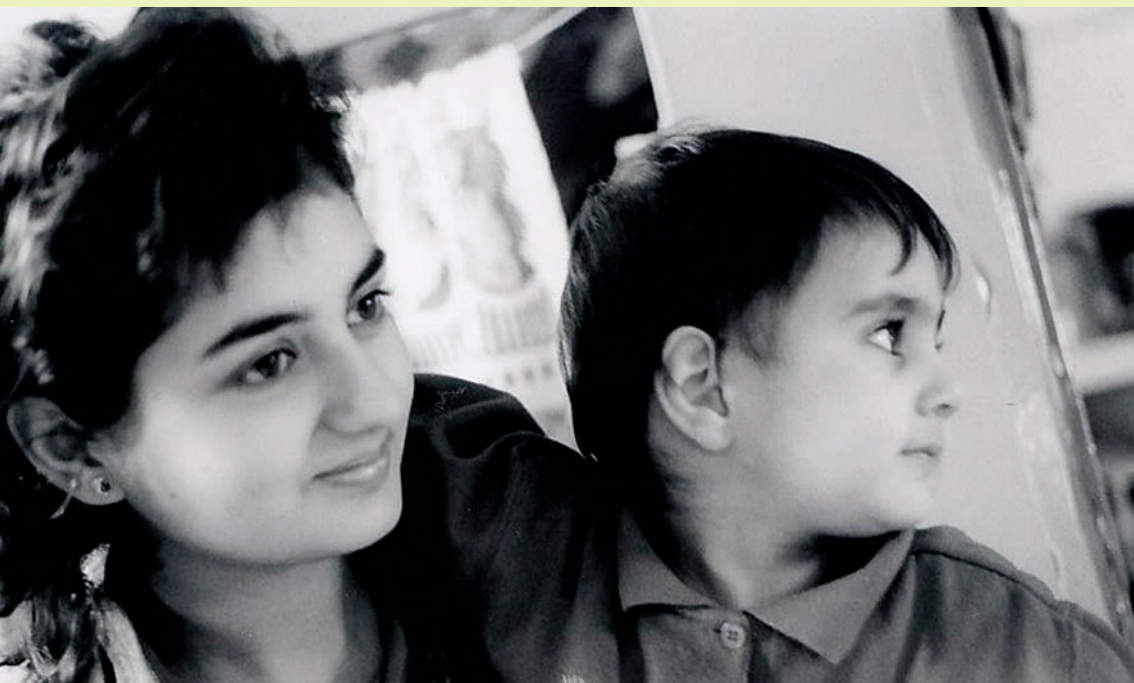




France
Terre
d'Asile



F.E.R.



© Laurent GILLES

*Précarité et vulnérabilité
chez les familles monoparentales
réfugiées statutaires*

▷ **Supplément aux cahiers du social n°6**

Ce document a été élaboré par
L'Observatoire de l'Intégration des Réfugiés Statutaires

sous la direction de :

Fatiha MLATI
Directrice du Département Intégration

et

Carmen DUARTE
Responsable Adjointe de l'Observatoire de l'Intégration
des Réfugiés Statutaires

Rédigé par :
Najia KAMBRIS et Marjolaine MOREAU

Avec la collaboration de :
Lucile GUENEGOU et Violaine PINEL

Photo de couverture :
Laurent GILLES

L'Observatoire de l'Intégration des Réfugiés Statutaires
est un projet soutenu par
la Direction de la Population et des Migrations

France Terre d'Asile
25, rue Ganneron
75 018 Paris
Tél. : 01 53 04 39 99 - Fax : 01 53 04 02 40
E mail : infos@france-terre-asile.org
<http://www.france-terre-asile.org>

Mars 2005

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. CADRE DE L'ENQUÊTE	4
A. Définition	4
1. La monoparentalité	4
2. De la monoparentalité à la précarité	5
3. De la précarité à la pauvreté	5
4. La vulnérabilité : un risque d'appauvrissement	6
B. Méthodologie	6
C. Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés	7
1. Par continent d'origine	7
2. Par sexe, âge et statut matrimonial	7
3. Niveaux d'études et de qualification	9
4. Taille et composition des familles	10
II. DE LA MONOPARENTALITÉ À LA PRÉCARITÉ	11
A. L'entrée dans la monoparentalité	11
1. Choisie ou subie	11
2. Genre et précarité	13
B. Une précarité conjuguée à tous les temps	14
1. Monoparentalité et logement	14
2. Monoparentalité et emploi	18
3. Monoparentalité et santé	26
III. VULNÉRABILITÉ ET MONOPARENTALITÉ : LES RISQUES D'APPAUVRISSEMENT	29
A. L'obstacle de la langue	29
1. Un accès difficile aux formations	29
2. Un faible gage d'intégration	30
B. La garde des enfants	31
1. Des horaires inadaptés	31
2. Les modes de garde	32
C. L'isolement affectif et social	33
1. Sociabilité interne	33
2. Sociabilité externe	34
EN GUISE DE CONCLUSION	37
FRAGMENTS DE VIE	39
BIBLIOGRAPHIE	42

INTRODUCTION

L'articulation entre les contraintes de la vie quotidienne, de la vie professionnelle et de la vie familiale est particulièrement délicate chez les familles monoparentales. La vie au quotidien se répartit en plusieurs temps chez le parent ayant seul la charge d'une famille : le temps de travail ou de recherche d'emploi, le temps pour s'occuper des enfants, le temps pour faire fonctionner le foyer... Une organisation qui doit aussi prendre en compte certaines contraintes d'horaires : ouverture des crèches, des administrations, des magasins, horaires de travail. Il s'agit alors pour le parent de trouver une organisation qui permette de concilier le temps alloué à chaque activité.

En ce sens, les familles monoparentales réfugiées statutaires ne diffèrent pas des autres familles monoparentales. Cependant, indépendamment des origines culturelles, de la situation familiale et des potentiels détenus par les réfugiés, tous possèdent un dénominateur commun quant à leur insertion en France : celle-ci commence par la précarité. Précarités de logement, d'emploi, d'accès aux droits, auxquelles viennent se greffer d'autres handicaps : handicap linguistique, handicap psychologique, handicap social. Lorsqu'à ces difficultés se superpose une situation de monoparentalité, ce n'est plus tant dans une dynamique d'insertion que les personnes se situent mais bien souvent dans une dynamique d'urgence.

Inégalité de destins ? L'hypothèse que nous posons dans cette étude est que la précarité n'est qu'une étape dans le parcours des chefs de familles monoparentales réfugiées statutaires. Or, c'est par la cristallisation de situations défavorables que ces personnes risquent fort bien de basculer dans un état permanent de pauvreté. L'objectif de l'étude est de dresser dans un premier temps une radioscopie des familles monoparentales réfugiées statutaires, c'est-à-dire de décrire les différentes réalités des situations de monoparentalité. Dans un deuxième temps, il s'agit pour nous d'identifier les facteurs aggravants qui, cumulés à leur précarité sociale, à leur pauvreté économique et de conditions de vie, ne permettent plus aux monoparents réfugiés statutaires d'assumer leurs responsabilités et de bâtir ainsi le socle de leur autonomie.

I. CADRE DE L'ENQUÊTE

Selon les pays, il existe une diversité de définitions de la famille monoparentale. De même, les analyses et tentatives de définition de la pauvreté, de la précarité sont nombreuses de part et d'autre de l'Atlantique. Pourtant, les indicateurs qu'elles élaborent ne parviennent pas à convaincre. En effet, quels critères retenir et comment mesurer réellement l'impact de facteurs de vulnérabilité sur la vie des familles ? Sans prétendre répondre à ce problème, il nous paraît néanmoins important de replacer dans un cadre clair les choix que nous avons opérés pour cette enquête. Il s'agit pour l'Observatoire de l'Intégration des Réfugiés Statutaires de mener une analyse qui prend en compte les différentes dimensions afférentes à la situation de monoparentalité : la dimension économique, la dimension de l'emploi et de la formation, la dimension sociale avec ce que cela sous-tend comme problèmes par rapport au logement, à la garde des enfants, à la participation à la vie sociale, et enfin la dimension psychologique et sanitaire.

A. Définitions

1. La monoparentalité

En France, la définition de la famille monoparentale n'est apparue qu'en 1981 en tant que catégorie statistique et a été utilisée pour la première fois en 1982 par l'INSEE à l'occasion du recensement national : *“une famille est définie comme monoparentale lorsque la personne de référence est sans conjoint, et vit avec un ou plusieurs enfants, eux-mêmes célibataires et sans enfant.”* Quelques années plus tôt, les politiques publiques préféraient parler de “parent isolé”, ce qui a permis de légitimer une catégorie sociale répandue et de réalité ancienne, mais ignorée jusqu'alors. L'émergence d'une définition de la monoparentalité traduit une évolution des représentations. Il était en effet inconcevable avant cela de regrouper dans une même catégorie des situations qui se retrouvaient aux deux extrêmes de la hiérarchie sociale : la veuve de guerre au sommet de l'échelle, la fille-mère tout en bas¹.

S'il paraît évident qu'un monoparent est un père ou une mère vivant seul(e) avec son ou ses enfants, les distinctions opérées entre les définitions de la monoparentalité s'appuient sur différents critères² :

- **Le critère démographique**, qui définit la famille monoparentale par l'absence du conjoint. Il faut alors distinguer les situations *de facto*, où le conjoint est absent pour une longue durée, et les situations *de jure* où il n'y a pas de partenaire légal ou de concubin.

¹ DRIESKENS Annemie, *Familles monoparentales. Quelles solutions ?*, Fondation Roi Baudoin, synthèse du colloque de Bruxelles, octobre 2000.

² SECHET Raymonde, DAVID Olivier, EYDOUX Laurence, OUALLET Anne, *Les familles monoparentales, perspective internationale*, Dossier d'étude n°42, CNAF, mars 2003.

- **Le critère juridique**, qui définit la famille par le mariage. Les couples non-mariés sont alors considérés comme des familles monoparentales.
- **Le critère économique**, qui considère qu'une famille est dirigée par une seule personne dès lors que celle-ci est la principale pourvoyeuse des ressources du ménage.
- **Le critère subjectif**, qui considère comme monoparentales les familles se déclarant comme telles, mais qui dépend fortement des contextes culturels.

L'entrée dans la monoparentalité est liée à différents facteurs : le veuvage, qui est en déclin surtout dans les pays développés, la séparation et le divorce, qui sont en augmentation, et les naissances hors mariage. Aujourd'hui, la monoparentalité ne peut plus être pensée comme un état mais bien comme une séquence de la vie, séquence d'autant plus courte que le parent et ses enfants sont jeunes.

Depuis une vingtaine d'années, la monoparentalité a augmenté très rapidement en France. Elle est passée de 775.000 familles en 1975 à 1.495.000 familles en 1999.

Dans le cadre de cette étude, nous nous appuyerons sur la notion de famille monoparentale définie suivant le critère économique.

2. De la monoparentalité à la précarité

Différentes études soulignent que les familles monoparentales sont particulièrement marquées par la précarité, cela en raison de leurs contraintes familiales et des incertitudes qui pèsent sur leurs conditions de travail, sur leur positionnement sur le marché du travail, sur l'accès au logement et à la santé. Par précarité nous entendons donc *“l'absence d'une ou de plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leur droits fondamentaux”*³.

Impossible à apprécier globalement, certaines données ou sécurités permettent néanmoins, par leur dimension d'instabilité, de mesurer la précarité. Nous retiendrons l'emploi, la santé et le logement.

3. De la précarité à la pauvreté

Les études soulignent aussi fréquemment la relation entre monoparentalité et pauvreté. Cependant, l'identification de la pauvreté n'est pas évidente. Selon un rapport sur la grande pauvreté et la précarité remis au Conseil économique et social, dont nous reprenons la définition, *“celle-ci se détermine dans sa globalité par un cumul de précarités dans plusieurs domaines, par la persistance et la quasi-impossibilité de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par*

³ WRESINSKI Joseph, *Rapport sur la grande pauvreté et la précarité en France*, ATD-Quart Monde, 1987.

⁴ Ibid.

soi-même dans un avenir prévisible”⁴. Dans ce cas, la pauvreté monétaire ne suffit pas pour définir la pauvreté. Pourtant, l’approche définie sur la base des revenus est la seule permettant une mesure chiffrée. C’est pourquoi il convient de distinguer la pauvreté de la pauvreté monétaire.

Les familles monoparentales sont le type de famille le plus exposé à la pauvreté monétaire. En effet, alors que la vie de famille se caractérise de plus en plus par la double activité des conjoints, celle des familles monoparentales se caractérise au contraire par l’existence d’un seul revenu. Elles constituent dès lors une catégorie défavorisée.

4. La vulnérabilité : un risque d’appauvrissement

L’association des précarités à certains facteurs aggravants ou problèmes périphériques rend les familles monoparentales d’autant plus vulnérables à la pauvreté. Nous désignons par vulnérabilité l’ensemble des facteurs à risque tels que les problèmes de langue, de garde d’enfants ou encore d’isolement physique, affectif et social.

B. Méthodologie

Les chiffres que nous présentons s’appuient sur plusieurs variables qu’il est important de prendre en compte lorsqu’on veut appréhender les situations de monoparentalité. Ainsi, nous considérerons l’âge, l’activité, le nombre d’enfants, la situation matrimoniale, la catégorie socioprofessionnelle, les conditions d’emploi, le lieu de vie des monoparents ou encore les allocations perçues. Il est important d’examiner l’ensemble de ces variables car la monoparentalité est un concept large qui comprend de nombreuses situations contrastées.

Notre cohorte comportant une grande majorité de femmes, nous avons choisi de ne pas distinguer les situations de monoparentalité par sexe. En effet, le nombre d’hommes représentés dans notre cohorte n’est pas suffisamment significatif pour opérer une comparaison entre groupes. Notre choix a été renforcé par le fait que toutes les études sur la monoparentalité traitent presque exclusivement des femmes.

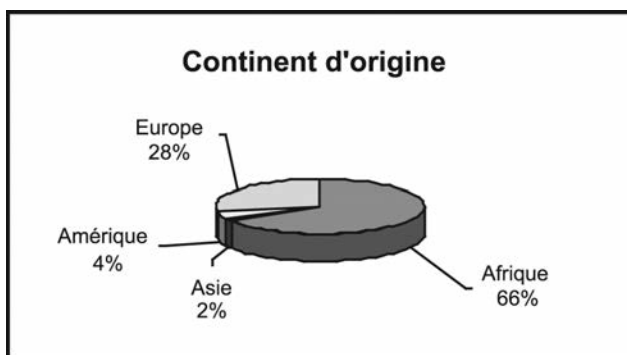
Nous avons pris le parti de centrer uniquement l’enquête autour de la question de la précarité et de la vulnérabilité des chefs de familles monoparentales réfugiées statutaires, bien que la question de la pauvreté des enfants puissent apporter d’autres éléments de compréhension. Cependant, les enfants ne sont pas totalement écartés de cette étude puisque c’est autour d’eux que s’organise presque exclusivement, comme nous le verrons plus loin, la vie des parents. D’autre part, nous avons souhaité traiter uniquement des cas de monoparentalité avérée, c’est-à-dire lorsque les personnes n’envisagent pas le regroupement familial du conjoint resté à l’étranger. Enfin, l’intérêt pour l’Observatoire est surtout de resituer les chefs de familles monoparentales dans le cadre d’un processus d’insertion sociale et professionnelle.

Afin de dégager quelques tendances sur la problématique posée, l'équipe de l'Observatoire a fait passer un questionnaire auprès des chefs de familles monoparentales réfugiées statutaires prises en charge soit au sein de centres spécialisés du Dispositif National d'Accueil (CADA ou CPH de France Terre d'Asile), soit au sein du Dispositif Provisoire d'Hébergement des Réfugiés Statutaires à Paris (DPHRS), ou suivies par un des Conseils Emploi Réfugiés Formation de France Terre d'Asile (CERF Paris, Rouen, Angers, Evreux, Blois). Quelques réfugiés statutaires, sortis de ces différents dispositifs, ont également répondu au questionnaire. Au total, 50 personnes ont pu être interrogées.

C. Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés

1. Par continent d'origine

Les réfugiés statutaires originaires d'Afrique sont majoritaires au sein de notre cohorte. Ces personnes proviennent principalement de la République Démocratique du Congo, du Congo Brazzaville, de la République Centrafricaine, de l'Angola, de la Mauritanie et du Rwanda.



Les réfugiés statutaires européens sont quant à eux principalement issus des pays de l'ex-URSS. La majorité provient de la Tchétchénie et quelques uns de la Géorgie, de la Biélorussie ou encore de la Bosnie et de l'Azerbaïdjan.

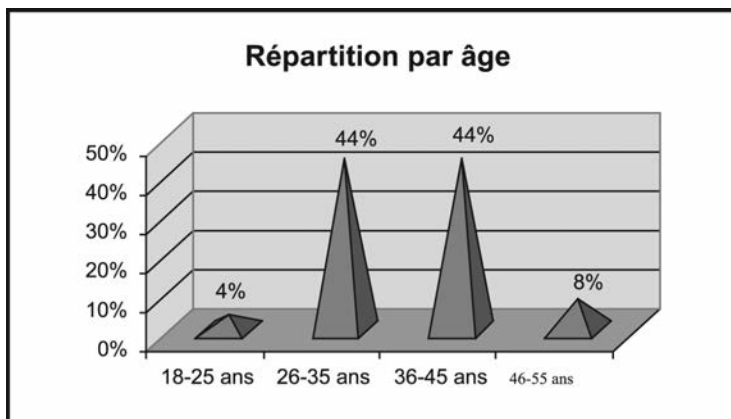
En ce qui concerne l'Asie, seul un réfugié originaire d'Afghanistan a été interrogé.

Enfin, nous comptons deux réfugiés originaires d'Haïti.

2. Par sexe, âge et statut matrimonial

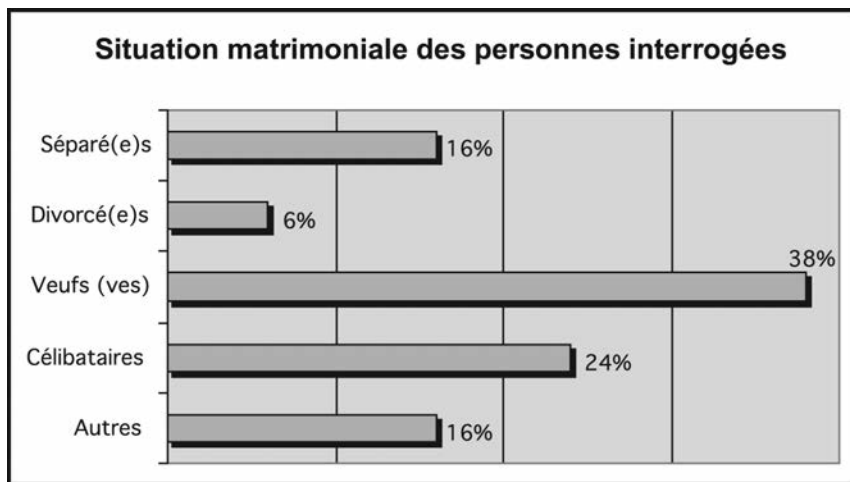
Sur cinquante personnes, 45 femmes sont représentées contre 5 hommes.

Cette population est relativement jeune puisque la tranche d'âge moyenne se situe entre 26/45 ans.



3 hommes se situent dans la tranche d'âge 26-35 ans et 2 hommes dans la tranche 36-45 ans.

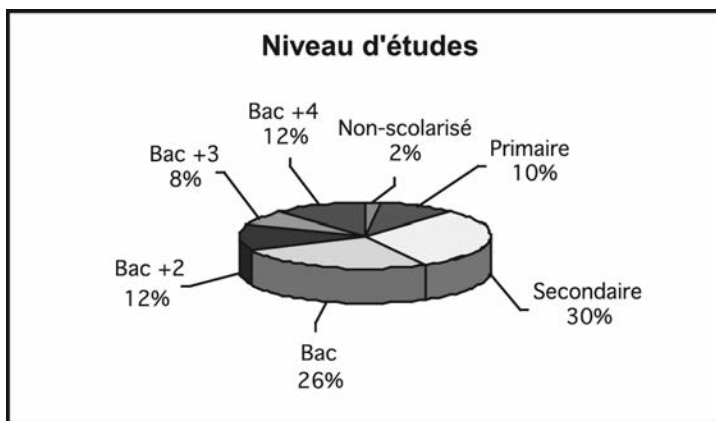
L'ensemble se répartit comme suit selon le statut matrimonial :



Le statut "Autres" correspond aux personnes dont le conjoint a disparu ou est emprisonné. Le statut "Séparé(e)s" fait référence aux personnes qui vivaient en concubinage dans leur pays d'origine et qui se sont séparées de leur conjoint pour des raisons conjugales avant leur exil.

Parmi les hommes nous comptons 2 célibataires, 2 veufs et 1 séparé.

3. Niveaux d'études et de qualification



Majoritairement diplômés dans leur pays d'origine, 30% des personnes interrogées sont de niveau scolaire secondaire et 58% de niveau Bac et plus. Les réfugiés statutaires d'origine africaine se répartissent à peu près équitablement entre niveau primaire et secondaire (54%) et niveau bac et plus (45%). Nous observons en revanche un niveau de scolarité plus élevé chez les réfugiés originaires d'Europe (85% de niveau Bac et plus et seulement 15% de niveau primaire et secondaire).

De même, un grand nombre de ces personnes exerçait une activité professionnelle dans le pays d'origine.

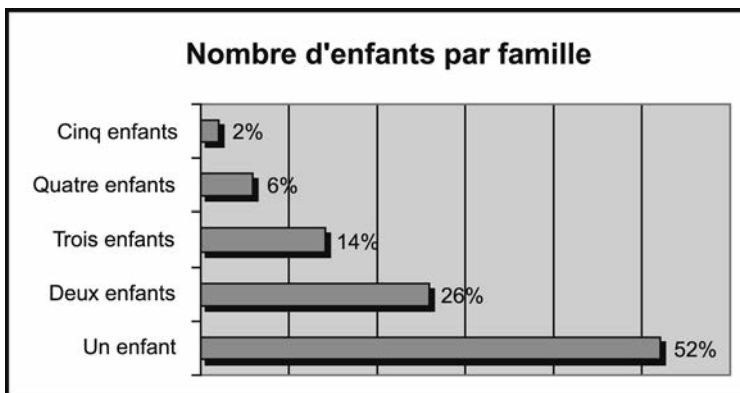


Les professions exercées étaient d'une grande diversité allant des métiers agricoles et du bâtiment aux emplois de services et d'ingénierie.

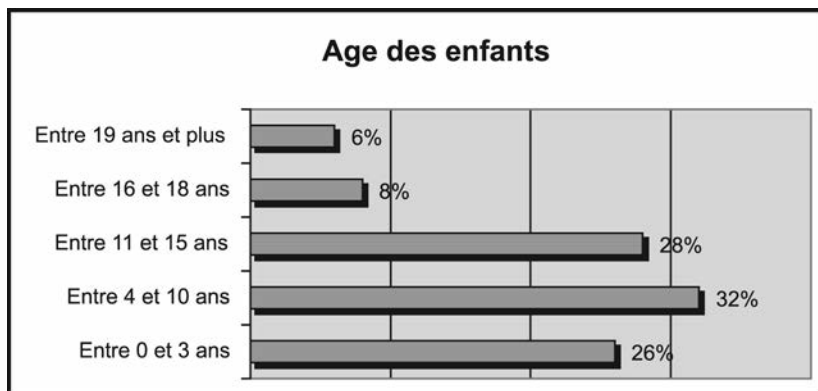
Enfin, 64% des personnes interrogées sont francophones, 32% ont un niveau moyen en français oral et 4% seulement sont grands débutants.

4. Taille et composition des familles

Les familles monoparentales interrogées sont de petite taille.



Par ailleurs, l'âge des enfants reste relativement jeune.



II. DE LA MONOPARENTALITÉ À LA PRÉCARITÉ

L'entrée dans la monoparentalité se traduit de manière générale par une précarisation des conditions de vie des parents. En effet, être parent seul génère des surcoûts notamment en matière de logement ou de garde d'enfants. Les contraintes qui pèsent sur les parents seuls s'expriment alors surtout en termes de difficulté à concilier temps professionnels et temps familiaux.

Cette précarisation renvoie à un monde fait d'incertitudes où une simple rupture professionnelle ou personnelle peut faire basculer une personne dans la pauvreté. Être réfugié statutaire chef de famille monoparentale suppose un cumul d'incertitudes et de ruptures : ruptures liées à l'exil, auxquelles il faut ajouter les difficultés récurrentes d'insertion sociale et professionnelle que rencontre le public réfugié et qui seront d'autant plus marquées que l'individu est isolé avec une famille à charge.

A. L'entrée dans la monoparentalité

1. Choisie ou subie

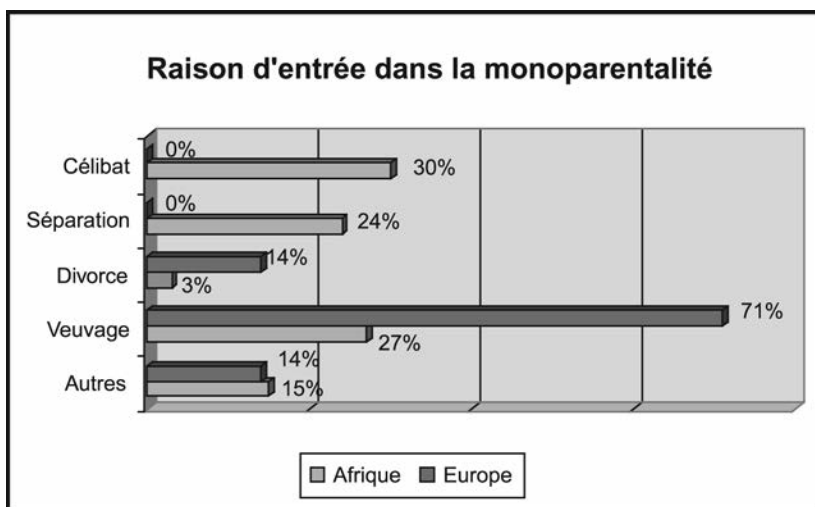
Les familles monoparentales sont le reflet des contrastes démographiques, économiques et politiques internationaux. Dans les pays développés, le veuvage en tant que statut matrimonial des parents seuls est en déclin. En revanche, le nombre de séparations et de divorces a largement progressé, contribuant ainsi à l'augmentation du nombre de familles monoparentales. Un troisième facteur, les naissances hors-mariage, influe également sur l'évolution des structures familiales.

En France, d'après le recensement réalisé par l'INSEE en 1999, les trois quarts des familles monoparentales se sont constitués à la suite d'une séparation après un mariage ou une union libre. 15% des familles sont fondées suite à une naissance par des femmes qui ne vivaient pas en couple, le veuvage, en net recul, ne concernant que 11% des situations de monoparentalité. Avec moins de veufs et de veuves, plus de séparé(e)s et de divorcé(e)s, la monoparentalité apparaît donc davantage comme le résultat d'un choix des parents. En revanche, dans des pays en voie de développement comme ceux d'Afrique subsaharienne, le veuvage reste le principal facteur d'entrée dans la monoparentalité. En 1991 par exemple, 62% des femmes chefs de famille au Burkina Faso étaient veuves⁵.

⁵ SECHET Raymonde, DAVID Olivier, EYDOUX Laurence, OUALLET Anne, *Les familles monoparentales, perspective internationale*, Dossier d'étude n°42, CNAF, mars 2003

En comparant la situation des personnes interrogées d'origine européenne à celle des personnes originaires d'Afrique - les deux échantillons les plus représentés au sein de notre cohorte – nous constatons une grande diversité dans le mode d'entrée dans la monoparentalité. Nous remarquons ainsi que, pour les personnes originaires d'Europe, le veuvage en demeure la principale cause (71%), conséquence notamment de la guerre en Tchétchénie, région dont les personnes interrogées se disent majoritairement issues.

Pour les personnes originaires d'Afrique, le veuvage représente pour près d'un tiers le facteur d'entrée dans la monoparentalité (27,3%). Là encore, les conflits civils et les soubresauts politiques se déroulant dans des pays comme la République Centrafricaine ou la République Démocratique du Congo, expliquent ce phénomène. Aussi, 15% ne savent pas où se trouve leur conjoint. En revanche, nous remarquons un fort taux de célibataires (30%) et de personnes séparées (24,3%).



Les couples qui mènent une communauté de vie sans avoir consenti au mariage sont peu fréquents en Afrique. Les chiffres que nous obtenons s'expliquent alors en partie du fait qu'en Afrique subsaharienne, de nombreuses femmes ont leur premier enfant avant le mariage⁶. Ce sont des cas qui se concentrent surtout en milieu urbain. D'autre part, nous pouvons supposer que l'impact du SIDA est susceptible d'augmenter le nombre de familles monoparentales. Des mutations économiques comme la migration de travail des hommes accélèrent aussi les transformations des structures familiales. Certains chercheurs parlent alors de "mères désertées"⁷. Enfin, plusieurs études constatent une évolution vers une plus grande diversité des familles monoparentales en Afrique. Lorsqu'elle est désirée, la monoparentalité peut être un facteur d'ascension sociale et économique.

⁶ GAGE Anastasia, MEEKERS Dominique, "The social support for unmarried mothers", sur le site : http://www.pop.psu.edu/general/pubs/working_papers/psu-pri/wp199412.pdf, 1994

⁷ SECHET Raymonde, DAVID Olivier, EYDOUX Laurence, OUALLET Anne, *Les familles monoparentales, perspective internationale*, Dossier d'étude n°42, CNAF, mars 2003

“A Dakar et Saint-Louis, après un divorce, les femmes, libérées de la tutelle de leur mari, peuvent avoir l’opportunité d’une promotion économique et sociale. Le divorce, longtemps considéré comme un risque social, peut permettre aux femmes de chercher un nouvel époux, souvent d’une catégorie sociale supérieure aux précédents.”⁸ Au sein de notre cohorte, les divorces sont cependant peu évoqués et ne représentent que 3% des cas de monoparentalité.

“On ne s’entendait pas très bien avec le père de mes enfants alors on s’est séparé mais nous vivions toujours dans la même maison au pays. Quand les ennuis avec les militaires sont arrivés, mon mari s’est fait emprisonner avec cinq de mes enfants. J’ai fui avec les deux autres vers le Congo. Après, j’ai appris que les enfants avaient été libérés mais pas le papa. On ne sait pas où il est, s’il est mort ou en prison. J’aimerais faire venir mes enfants mais je ne sais pas comment faire. On m’a dit que le regroupement familial c’était très long, donc je réfléchis à d’autres solutions. Je me sens seule, je ne suis pas bien, je me fais du souci pour eux, je suis toujours inquiète.”

Miranda, réfugiée congolaise, deux enfants

L’entrée dans la monoparentalité est d’autant plus problématique que la majorité des parents seuls sont des femmes, et que ces mères n’ont généralement pas été préparées à occuper la situation de chef de famille. Devenues mères seules à un âge relativement jeune – la tranche d’âge moyenne de notre cohorte se situe entre 26 et 45 ans – elles deviennent particulièrement vulnérables au regard de la pauvreté.

2. Genre et précarité

Les études européennes associent de manière générale la monoparentalité aux femmes et à la pauvreté. Nous préférons parler de précarité afin de la distinguer de la pauvreté monétaire. La focalisation sur la précarisation des mères s’explique d’une part par le fait que les femmes sont massivement assignées à la garde des enfants ; d’autre part parce que celles-ci courent un risque plus important de déclassement socioprofessionnel que les hommes suite à leur entrée dans la monoparentalité. Ainsi, en regroupant les situations socioprofessionnelles les moins favorables des parents seuls (employés, ouvriers et sans emploi), Gérard Neyrand et Patricia Rossi établissent une proportion de 69,7% de mères et de 37,1% de pères. “*Mais si la situation monoparentale n’est pas en soi problématique pour l’enfant et le parent qui l’élève, l’entrée dans celle-ci avec la séparation peut se révéler d’autant plus précarisante qu’on se trouve en présence d’une mère en situation socioéconomique déjà précaire, et qui était jusqu’alors largement dépendante de son conjoint. C’est ici que les nouvelles problématiques en termes de genres, relayant les rapports sociaux de sexe, peuvent être utiles pour pointer la spécificité économique, sociale et relationnelle, de femmes devenues ‘chefs de famille’ (...)*”⁹.

Par opposition, en Afrique, le sexe du chef de ménage n’est pas un élément particulièrement utile pour prévoir le degré de pauvreté de la famille. Selon la Banque mondiale “*aucun élément*

⁸ Ibid

⁹ NEYRAND Gérard, ROSSI Patricia, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Editions Erès, 2004.

convaincant n'indique que l'incidence de la pauvreté soit plus élevée chez les femmes chefs de ménage que chez les hommes chefs de ménage. (...) l'incidence de la pauvreté n'est statistiquement pas plus élevée chez les premières que chez les seconds que dans deux pays de l'Afrique subsaharienne sur six."¹⁰

Dans notre cohorte, les femmes représentent 90% des chefs de familles monoparentales. Il nous est cependant difficile de mesurer l'incidence de leur entrée dans la monoparentalité sur leurs conditions de vie économiques précédant la rupture. En revanche, nous constatons que 89% d'entre elles exerçaient une activité dans leur pays d'origine. Le déclassement chez ces femmes se pose surtout à leur arrivée en France. En effet, les difficultés d'insertion professionnelle auxquelles sont confrontés les réfugiés dans leur ensemble sont de deux ordres : d'une part, des difficultés objectives relatives à leur niveau de compétences linguistiques et professionnelles, connaissance de l'entreprise, potentiel d'apprentissage ; d'autre part, des difficultés subjectives liées aux représentations du travail et des emplois en termes de statut social et en rapport avec leur trajectoire professionnelle.

Cependant, dans un contexte marqué par une grande sélectivité du marché du travail, il arrive fréquemment que les réfugiés, malgré leur niveau de qualification, ne parviennent pas à transférer leur expérience professionnelle et leur formation alors que beaucoup maîtrisent la langue. Une situation d'autant plus inconfortable qu'ils évoluent dans un système de représentations et de codes sociaux différents.

B. Une précarité conjuguée à tous les temps

1. Monoparentalité et logement

Le logement est un déterminant majeur de l'insertion des individus. Il conditionne à la fois la vie quotidienne et les relations dans la société. Or, la pénurie de logements sociaux et le coût prohibitif des loyers dans le secteur privé rendent souvent difficile l'accès au logement des ménages les plus défavorisés, y compris ceux qui ont un emploi. Les demandes d'accueil d'urgence ont augmenté ces dernières années et se sont modifiées avec l'apparition d'une population plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes seules accompagnées d'enfants. Ce qui a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses se situant souvent entre l'urgence et le logement : CHRS, centre maternel, foyer social, hôtel social, accueil de nuit... En ce qui concerne les réfugiés statutaires, l'accès à un logement pérenne représente une étape fondamentale de leur insertion dans la société d'accueil et constitue le socle de leur autonomie. Pourtant, le logement constitue pour 64% des personnes interrogées la difficulté principale de la vie quotidienne. Cela concerne tant l'accès à un logement que les conditions de logement.

“Ici, la grande difficulté c'est le logement. Sans ça, tu n'as pas de stabilité même si tu as du travail. Il faut pouvoir se reposer, récupérer de la force, avoir un endroit où poser sa tête.”

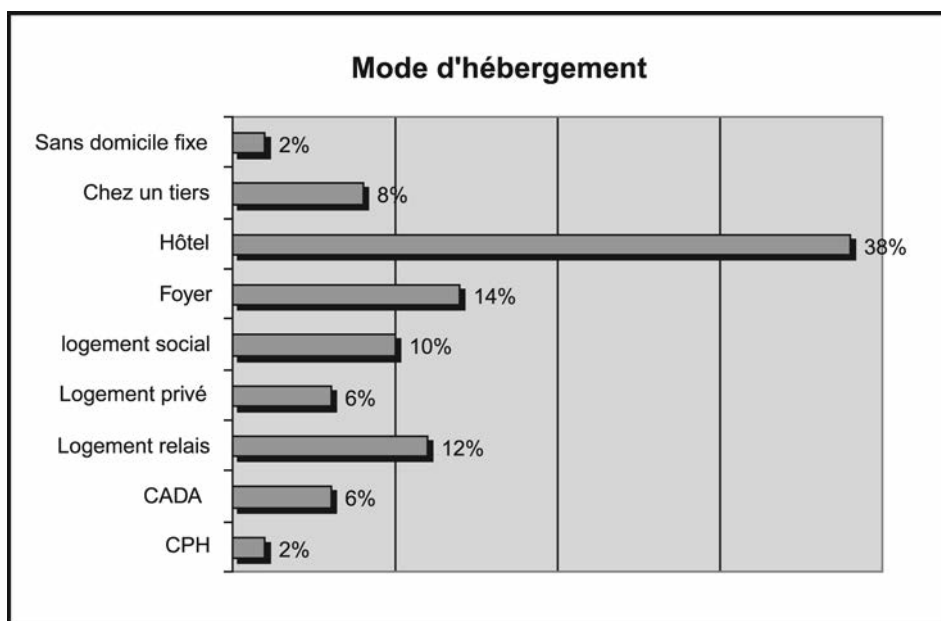
François, réfugié congolais, 1 enfant

¹⁰ Banque mondiale, “Genre, croissance et réduction de la pauvreté”, in *Findings*, n°129, 1999.

D'autre part, au-delà des problématiques classiques liées à la crise du logement, les réfugiés statutaires souffrent de la situation hybride dans laquelle ils se trouvent : *“ considérés, de par leur statut, comme relevant du droit commun, ils sont pourtant handicapés par leur faible niveau d'intégration, par la précarité de leur condition, ou encore par leur assimilation à une population ‘à problème’ dans l'imaginaire collectif. Trouver un logement devient pour eux une véritable course d'obstacles, à laquelle ils ne sont pas préparés. ”*¹¹

Statut et type de logement

Le lieu de résidence et les conditions de logement sont révélateurs des difficultés que rencontrent les familles monoparentales. En 1990 par exemple, 33% des familles monoparentales en France vivaient dans une HLM. Ce pourcentage atteignait 52% s'agissant des familles monoparentales composée d'une mère avec au moins trois enfants de moins de 18 ans¹².



Cela est encore plus vrai concernant les réfugiés, pour qui les difficultés liées à la crise du marché locatif sont exacerbées par la précarité de leur situation sociale, alors qu'ils peinent déjà à trouver un emploi ... parfois faute de logement. Certes, ce sont des difficultés que connaît l'ensemble de la société, dans un contexte actuel de saturation du marché locatif, notamment du parc public, et de la flambée du prix des loyers dans le parc privé. Cependant, pour les réfugiés, *“ cette situation débouche sur une double conséquence : la difficulté des ménages modestes à se maintenir dans le logement (1) et à y accéder (2) ; deux problématiques face auxquelles il faut envisager comme*

¹¹ FORJONNEL Flora, “Logement des réfugiés : perspectives”, in Pro Asile n°11, France Terre d'Asile, novembre 2004.

¹² SECHET Raymonde, *Les familles monoparentales et la pauvreté*, La Documentation Française, octobre 2002.

priorité le développement de solutions d'hébergement intermédiaires pour prévenir les ruptures de logement et favoriser un accès sécurisé au logement autonome"¹³. C'est pourquoi dans notre cohorte, seuls 10% vivent en logement social et 6% en logement privé. En revanche, **une majorité se trouve hébergée en hôtel et 60% bénéficient d'un loyer payé entièrement ou en partie par une association.**

Des solutions existent pourtant. En 2002, l'Etat et l'Union Sociale pour l'habitat ont signé une convention cadre destinée à inscrire les réfugiés statutaires au nombre des publics prioritaires pour l'attribution de logement sociaux. Mais celle-ci, très inégalement mise en œuvre selon les départements, n'offre aucune solution dans les zones où le parc HLM est déjà saturé. En ce qui concerne le parc privé, il existe des dispositifs de sécurisation financière des propriétaires tels que le Fonds Solidarité Logement (FSL) ou le Loca-pass. Mais ceux-ci n'interviennent qu'une fois le logement mobilisé, dans des délais parfois longs. En outre, les exigences des bailleurs sont démesurées dans les grandes agglomérations : les prétendants à un logement doivent avoir un CDI, un double garant, ou encore fournir une caution équivalente à six mois de loyer.

Enfin, la question du logement se pose également de façon accrue dans les centres provisoires d'hébergement des réfugiés: le nombre de places en CPH et en CADA est insuffisant par rapport à la demande et, inversement, peu de solutions de sortie s'offrent aux personnes y ayant eu accès. C'est pourquoi la prise en charge en hôtel tend à se substituer à celle du Dispositif National d'Accueil et devient par la même occasion une solution de sortie d'urgence du DNA.

"Je vis à l'hôtel depuis que je suis en France, cela fera bientôt quatre ans. J'ai déposé un dossier HLM mais je n'ai pas l'argent pour payer la caution."

Bernadette, réfugiée congolaise, 2 enfants

Les blocages rencontrés à la sortie des centres d'hébergement ainsi que la crise du logement engendrent des effets préjudiciables tant pour les familles que pour les services sociaux qui les suivent. Dans son rapport d'activité 2004, le Dispositif d'Hébergement Provisoire des Réfugiés Statutaires (DPHRS) du Département Intégration de France Terre d'Asile recense ainsi *"une mise sous pression des personnes et des équipes sociales, une régression ou un abandon du parcours d'insertion, la perte de crédibilité des travailleurs sociaux et la lassitude de ceux-ci, une sur-idéalisation du logement du fait de l'attente sans cesse différée, la difficulté à rompre le lien avec la structure sociale et ses acteurs"*¹⁴. Ce dispositif spécifique, qui accueille une part importante de familles monoparentales, a pour mission de favoriser l'intégration durable des familles réfugiées statutaires en l'Île-de-France à travers une prestation d'hébergement provisoire (hôtels, résidences hôtelières ou appartements qualifiés comme décents en termes d'espace, d'hygiène, de sécurité et de confort minimal) assortie d'un accompagnement social.

¹³ Rapport d'activité 2004 du Dispositif d'Hébergement Provisoire des Réfugiés Statutaires, Département Intégration, France Terre d'Asile, janvier 2005.

¹⁴ Ibid.

Cependant, il arrive que des familles refusent d'être réorientées vers des appartements relais ou des résidences hôtelières et ce, même lorsque le recours à l'hébergement d'urgence n'est objectivement plus justifié au vu des ressources personnelles et des possibilités de logement dont disposent les familles. Le DPHRS l'explique entre autres par le fait que l'hébergement hôtelier est gratuit alors que l'association leur demande une participation financière à hauteur de 25% des revenus salariaux des ménages, mais aussi par la difficulté pour les familles à envisager un déménagement en province ou en banlieue¹⁵. En effet, tout changement entraînant une rupture avec le quotidien peut être vécu comme traumatisant et les propositions de logement peuvent apparaître comme un nouveau bouleversement.

Le confort

Paradoxalement, beaucoup de réfugiés sont mécontents de leurs conditions d'hébergement (exiguïté, vétusté) mais refusent de s'éloigner, même si vivre en hôtel ne facilite pas l'équilibre de la vie familiale : absence d'intimité, impossibilité de cuisiner, pas de confort pour permettre aux enfants d'étudier, craintes de se faire renvoyer à cause des enfants...

“Ce qui me manque le plus c'est le logement. A l'hôtel, j'ai toujours des reproches à cause de mes enfants. Je ne peux pas préparer la cuisine. C'est difficile, on est obligé de manger dehors. On me dit que je n'ai pas assez de ressources pour me payer un logement. Je fais le ménage à l'hôtel en remplacement CDD. J'ai suivi une formation auxiliaire de vie pendant quatre mois mais je ne trouvais pas de travail, les horaires étaient trop irréguliers. Dans le ménage, au moins, c'est plus régulier. Mais tout ce que je gagne c'est pour payer l'hôtel. Cela me coûte 64 € par jour.”

Yolande, réfugiée congolaise, 4 enfants

Certains parviennent parfois à activer des réseaux de solidarité dès lors qu'ils ne trouvent de place dans aucun dispositif. Les mieux lotis réussissent à trouver refuge dès leur arrivée en France chez des parents ou des compatriotes, qui vivent eux-mêmes dans des logements exigus.

Mais vivre chez un tiers, qu'il soit de la famille ou de la communauté d'origine, suppose de se plier aux règles de la maison. La culpabilité qui habite certains réfugiés obligés de dépendre de ce réseau, les tensions qui s'accumulent entre hôte et hébergé plus la situation de cohabitation se prolonge, peuvent provoquer des ruptures ayant comme conséquence pour le réfugié de se retrouver à la rue.

Le confort ne joue pas seul un rôle stabilisateur dans la vie des familles monoparentales. L'environnement dans lequel elles évoluent contribue également au processus d'insertion. *“Plus que d'autres, les familles monoparentales pauvres vivent dans des espaces de vie géographiquement restreints et ont une exigence de proximité au quotidien.”*¹⁶ En l'occurrence, le fait de ne pas avoir

¹⁵ Ibid.

¹⁶ SECHET Raymonde, DAVID Olivier, EYDOUX Laurence, *Les familles monoparentales en Europe*, Dossier d'étude n°54, CNAF, 2004

de voiture favorise leur isolement physique et peut provoquer aussi leur isolement social en restreignant l'accessibilité à l'emploi ou encore leur participation à des activités ou des loisirs. Ainsi, 38% des personnes interrogées disent souffrir du manque de transports, dont,

- 42% pour qui cela pose des difficultés de recherche d'emploi ou pour accéder au lieu de travail ;
- 58% pour qui cela pose des difficultés dans la vie quotidienne (faire les courses, aller chez le médecin, se rendre dans les administrations, avoir des loisirs).

Vivre en milieu ouvert nécessite donc de construire des solutions afin d'assurer sa propre autonomie. L'accès à un emploi devient alors à son tour une question d'urgence.

2. Monoparentalité et emploi

Le fait d'être parent de famille monoparentale n'est pas forcément associé à des positions défavorables sur le marché de l'emploi. Cependant, en ce qui concerne les réfugiés statutaires, force est de constater que leur insertion professionnelle constitue une difficulté majeure compte tenu des problèmes de formation, de reconnaissance des diplômes, de transfert de compétences ou encore d'expérience professionnelle.

Urgence de l'emploi

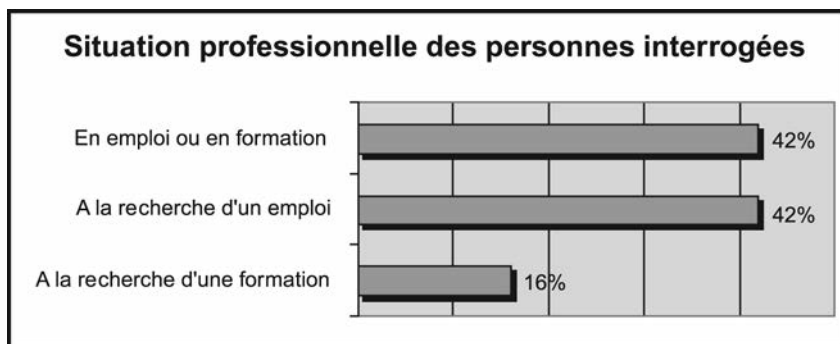
Isolés, les monoparents sont confrontés aux situations d'urgence : subvenir aux besoins du ménage qu'ils dirigent, pouvoir se nourrir eux-mêmes, trouver un logement. Ils sont donc contraints de travailler au plus vite dès leur reconnaissance au statut de réfugié. C'est pourquoi la priorité reste l'emploi, priorité qui ne permet pas toujours d'envisager une formation qualifiante.

“Quand j'étais demandeuse d'asile, j'étais sans ressources, je n'avais pas le moral. Mais si le matin je sais que je vais travailler, ça devient alors une distraction pour moi. J'ai été femme de chambre pendant quatre mois en intérim et j'ai raté les formations. Aujourd'hui je veux trouver un travail fixe.”

Neli, réfugiée congolaise, 1 enfant

Cependant, la formation reste un point de passage quasi obligatoire pour les réfugiés statutaires quel que soit le secteur de travail prospecté. En effet, peu d'entre eux songent à emporter leurs diplômes au cours de leur exil, et la procédure de validation des acquis professionnels ou d'équivalence des diplômes s'avère parfois longue. Dans un grand nombre de cas, ils devront faire le deuil de leurs ambitions. En effet, il existe un fossé entre leur niveau d'aspiration et ce qu'ils peuvent espérer trouver comme travail en France, qui leur donne souvent un sentiment de déclassement. Au sein de notre cohorte, seule une personne a pu obtenir une validation de ses acquis professionnels. Par ailleurs, l'observation de leur trajectoire professionnelle montre que les formations suivies ne s'inscrivent pas toujours dans un parcours de progression et les

emplois qui leur sont proposés sont souvent sans perspective d'évolution et sans lien avec leur formation.



Sur les 50 personnes interrogées, **21 personnes sont en emploi**, soit 42 %. A titre de repère, sur un échantillon de 146 femmes réfugiées statutaires en couple avec au moins un enfant à charge et suivies par France Terre d'Asile, 14 étaient en activité entre 2003 et 2004, soit 9,6%¹⁷. Les taux d'activité des mères seules s'avèrent donc le plus souvent supérieurs à ceux des mères vivant en couple. On peut effectuer le même constat à l'échelle de la France. En effet en 1999, 85% des mères sans conjoint étaient actives contre 74% de celles qui vivaient en couple¹⁸.

Les mères isolées, parce qu'elles sont femmes et mères, sont davantage confrontées à des discriminations et des contraintes qui les handicapent sur le marché du travail. Cependant, malgré une forte participation au marché du travail, elles sont plus sensibles au chômage. Dans notre cohorte, **29 personnes sont à la recherche d'un emploi ou d'une formation** soit 58% au total. Pour exemple, la France enregistrait en 1999 un taux de chômage pour les mères seules de 23% contre 15% pour les mères en couple¹⁹.

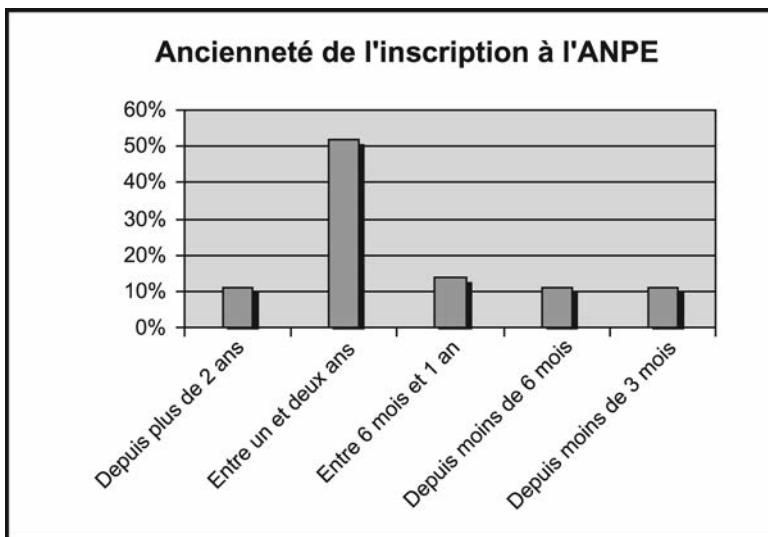
Par ailleurs, sur les 50 personnes interrogées, 20% sont en formation de Français Langue Etrangères ou en formation qualifiante tandis que 16% sont en attente d'une formation FLE ou d'une formation qualifiante.

Au total, **45 personnes sont inscrites à l'ANPE**, dont 16 personnes qui sont déjà en emploi. Pour ces dernières, l'inscription à l'ANPE tient surtout à la nature des emplois qu'elles occupent et à leurs horaires très contraignants. Par ailleurs, une majorité commence soit à s'approcher du chômage longue durée, soit à n'occuper que des emplois précaires.

¹⁷ Ces chiffres sont tirés de la base de données Intégration de France Terre d'Asile. Les personnes ont été hébergées ou suivies dans une des structures de France Terre d'Asile (CERF Paris, CERF province, CADA, CPH).

¹⁸ SECHET Raymonde, DAVID Olivier, EYDOUX Laurence, *Les familles monoparentales en Europe*, Dossier d'étude n°54, CNAF, 2004.

¹⁹ Ibid.



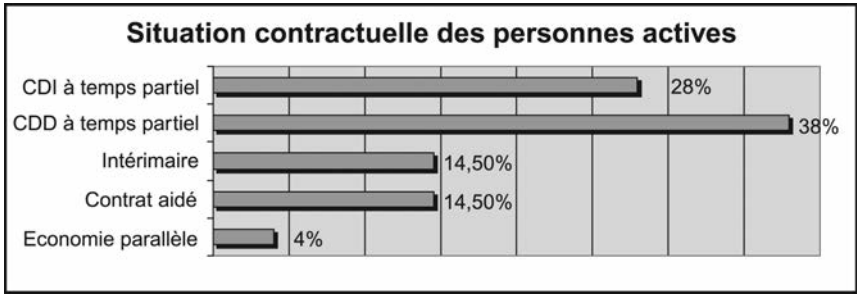
Des travailleurs pauvres

Si le fait d’occuper un emploi constitue globalement une protection contre la pauvreté, le développement d’emplois intermittents et de situations d’emplois “atypiques”²⁰ a contribué au développement de la catégorie des *travailleurs pauvres*. Cette terminologie désigne spécifiquement les personnes actives (employés ou chômeurs) au moins six mois sur douze, dont au moins un mois en emploi, et qui vivent au sein d’un ménage pauvre. La pauvreté de ces travailleurs résulte donc de la conjonction de trois facteurs : la nature de l’emploi, le niveau de salaire perçu et la composition du ménage.

En effet, en dehors d’éventuels épisodes de chômage, le caractère temporaire ou instable de l’emploi, le temps partiel, la rémunération à l’heure ou à la tâche constituent autant de facteurs tendant à augmenter le risque de pauvreté. Et, si les parents seuls peu diplômés occupent souvent des emplois précaires faiblement rémunérés et de faible durée, le diplôme n’offre qu’une protection toute relative.

Ainsi, **parmi les 42 % de personnes actives** de notre cohorte, 42% ont un niveau d’études bac et plus.

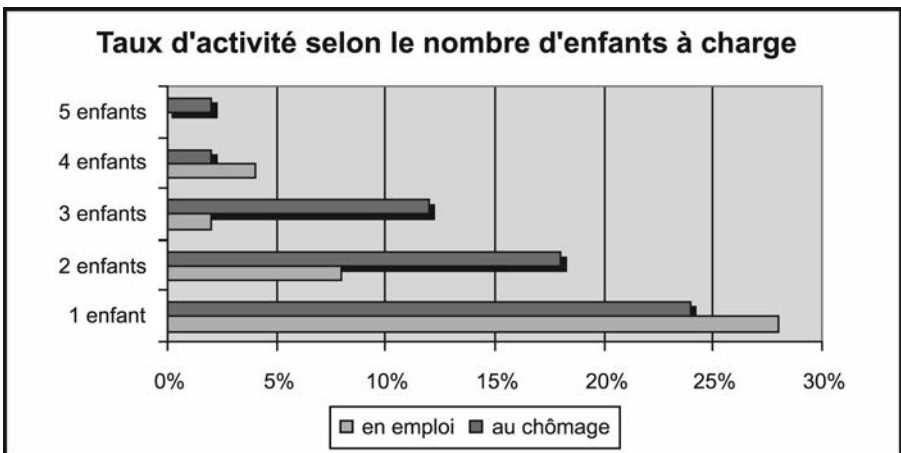
²⁰ Les emplois atypiques regroupent les emplois précaires et les emplois à temps partiel. Ce qualificatif est employé dans la mesure où ces emplois ne correspondent pas à la “norme d’emploi” définie par l’existence d’un contrat à durée indéterminée et d’une activité professionnelle à temps plein.



La nature des emplois occupés relève essentiellement des secteurs du nettoyage et de l'entretien. 12 personnes travaillent comme agents de service dans les hôpitaux ou comme femmes de chambre dans les hôtels. 4 personnes occupent un emploi d'aide aux personnes (auxiliaire de vie, garde d'enfants, aide familiale), le reste se répartissant dans des emplois comme caissières, ou manutentionnaires.

Ces secteurs d'activité, certes créateurs d'emplois, souffrent d'une très grande précarité. Les taux d'entrée et de sortie sont élevés et ils se présentent le plus souvent sous forme de contrats à durée déterminée et à temps partiel non choisi. Ainsi, plus d'un tiers des personnes employées en CDD ont un contrat de vacation ou de remplacement. D'autre part, les rémunérations, rarement fixes, peuvent varier en fonction du nombre d'heures effectuées et du nombre de chambres nettoyées.

Les contraintes qui pèsent alors sur les parents seuls s'expriment en termes de difficulté à concilier temps professionnels et temps familiaux. N'ayant pas de partenaire pour partager les tâches domestiques et le soin des enfants, ces monoparents doivent assumer un travail, source de revenu essentiel pour la famille. L'ajustement à leur situation familiale passe donc par une adaptation du travail d'autant plus marquée que le nombre d'enfants augmente.



Ainsi, nous observons dans notre cohorte un taux d'activité presque équivalent pour les femmes ayant un enfant à charge. En revanche, celui-ci diminue à partir de deux enfants. Par ailleurs, *“l'évolution des rythmes de travail pose encore plus fortement qu'avant des problèmes concrets d'offre de services et d'accès aux services d'accueil des enfants. Les mères seules soucieuses du bien être de leur cellule familiale peuvent avoir un intérêt mitigé pour un retour immédiat à l'emploi”*²¹. C'est notamment le cas pour les parents ayant des enfants en bas âge, dont la présence peut compromettre l'activité professionnelle.

Des ressources insuffisantes

Il est nécessaire d'affiner la notion de pauvreté lorsqu'on associe les familles monoparentales au concept de travailleurs pauvres. En effet, la définition de la pauvreté fait l'objet d'un débat politique complexe, notamment dans le cadre des actions nationales et européennes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. S'il est vrai que le seul critère monétaire s'avère insuffisant pour définir la pauvreté, la pauvreté peut, en s'appuyant sur la base de la distribution des revenus, faire l'objet d'une mesure chiffrée, contrairement à la précarité ou à l'exclusion qui sont des processus multidimensionnels. C'est pourquoi il convient davantage de parler de pauvreté monétaire.

Les relations de causalité entre monoparentalité et pauvreté monétaire sont loin d'être systématiques d'autant plus que les profils de ces familles sont variés. Pourtant, les études montrent que ces familles y sont les plus sensibles. Dans notre cohorte, 82% des personnes disent rencontrer des difficultés financières. Cela tient surtout au fait que la situation de parent seul génère des surcoûts, comme les dépenses liées au logement et à la garde des enfants, qui pèsent particulièrement lourd dans le budget des familles. Plus souvent employés et ouvriers, les chefs de familles monoparentales ont des conditions de travail plus contraignantes à des niveaux de rémunération plus faibles. Ainsi en 1999, 36,5% des individus vivant dans des familles monoparentales vivaient sous le seuil de pauvreté équivalent à 557 € par mois et par unité de consommation²². Les transferts sociaux ont cependant un impact sur la réduction de la pauvreté monétaire. En France, en l'absence de ces transferts sociaux, 75% des familles monoparentales seraient pauvres²³.

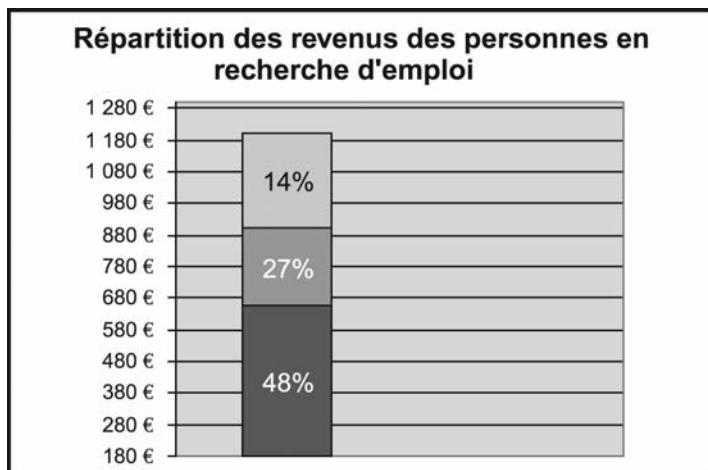
A partir de l'indicateur du seuil de pauvreté 2003 estimé à 650 € par mois selon l'INSEE, nous avons tenté d'apprécier le niveau de vie économique sur un mois donné des familles interrogées. Les salaires étant variables, nous avons donc calculé une moyenne des revenus pour chaque personne. Au-delà, il s'agit pour nous de comprendre aussi dans quelle alternative se trouvent placés les monoparents : *“subvenir à leurs besoins par les ressources apportées par le travail, les allocations venant en complément de cette source principale de revenus ; ou s'intégrer dans une logique d'assistance qui place les minima sociaux comme principale source de revenus, l'éventuel travail (précaire, au noir...) n'intervenant que comme un complément possible à celle-ci”*²⁴.

²¹ SECHET Raymonde, DAVID Olivier, EYDOUX Laurence, *Les familles monoparentales en Europe*, Dossier d'étude n°54, CNAF, 2004.

²² Plan national d'Action pour l'Inclusion sociale 2003-2005, sur le site <http://www.sante.gouv.fr>

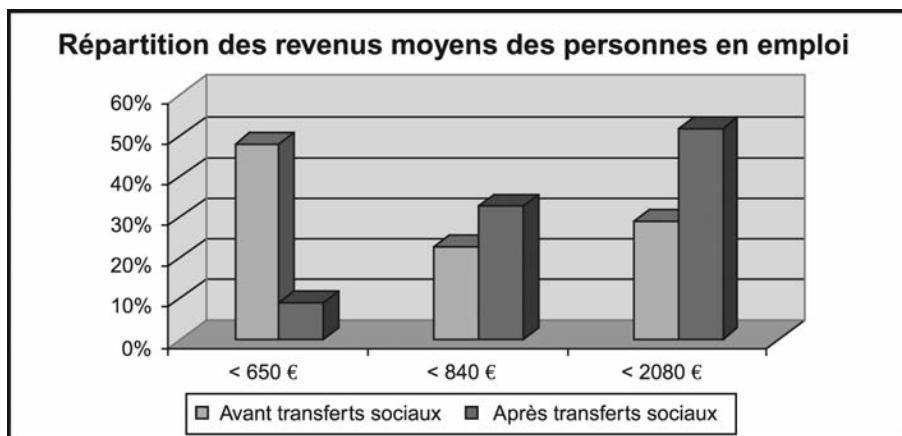
²³ SECHET Raymonde, DAVID Olivier, EYDOUX Laurence, *Les familles monoparentales en Europe*, Dossier d'étude n°54, CNAF, 2004.

Ainsi, nous constatons dans notre cohorte que 48% des personnes interrogées au chômage se situent en dessous du seuil de pauvreté ce, malgré les transferts sociaux²⁵.



10% de non-réponses

Par ailleurs, parmi les **personnes en emploi avant transferts sociaux**, nous constatons que 48% des revenus moyens se situent en dessous du seuil de pauvreté, compris entre 840-1080 €, ce taux tombant à 9% après les transferts sociaux.

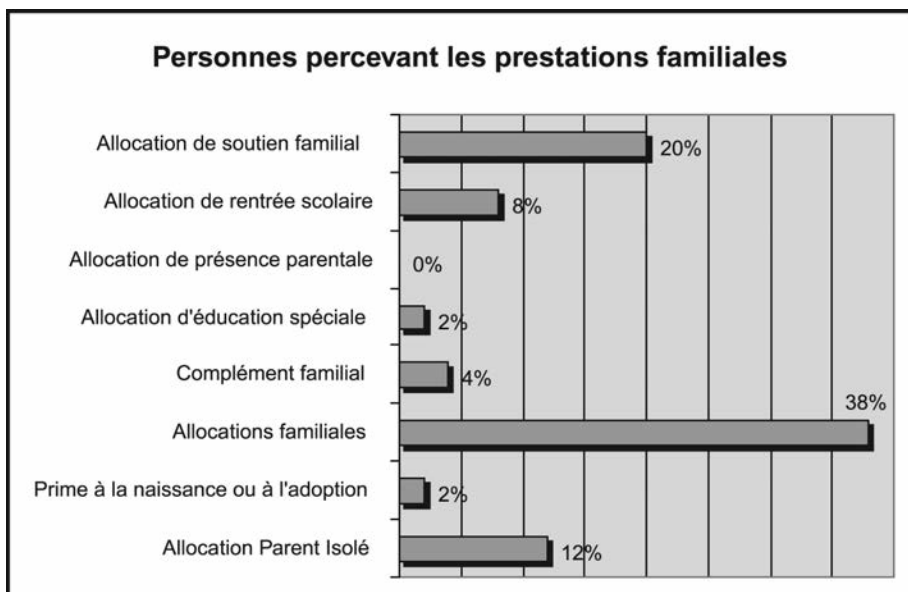


²⁴ NEYRAND Gérard, ROSSI Patricia, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Editions Erès, 2004.

²⁵ Dans cette étude les transferts sociaux comprennent les prestations sociales maternité-famille : allocations familiales, prestations familiales ; les prestations chômage ; les prestations logement : APL, ALS, ALF ; les prestations pauvreté-exclusion : RMI.

Les revenus sociaux, principalement le RMI, les prestations familiales et les aides au logement représentent entre 26% et 35% du revenu total des familles monoparentales interrogées, soit près d'un tiers, c'est-à-dire près de quatre fois plus que pour l'ensemble des ménages en France.

Certes, ces revenus sociaux permettent d'améliorer le niveau de vie monétaire des familles monoparentales puisque avant transferts 48% se situaient en dessous du seuil de pauvreté contre 9% après transferts. Cependant, les prestations ne suffisent pas à améliorer significativement le niveau de vie familial par rapport au seuil de pauvreté puisque le taux des personnes vivant très proches de ce seuil augmente après transferts sociaux de dix points.



Dans son rapport sur la pauvreté des enfants, le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale souligne que *“en France, la pauvreté des ménages d'âge actif résulte moins de la faiblesse des bas salaires horaires que de l'insuffisance et des conditions de l'emploi. Pour un couple avec des enfants, il faut un emploi à temps plein au SMIC et un temps partiel, pour se situer au-dessus du seuil de pauvreté conventionnel et pour une famille monoparentale, un temps plein payé au SMIC”*²⁶. Les résultats obtenus auprès de notre cohorte indiquent que nos enquêtés sont encore très loin de ce salaire minimum s'élevant à 1.154 €. En effet, avant transferts sociaux, seuls 29% des personnes perçoivent un salaire maximum de 1.080 €.

Enfin, 34% des parents ont également des enfants restés au pays ou dans un autres pays. Cela représente une charge supplémentaire dans le budget des familles, charge qui n'est pas prise en compte dans le calcul des allocations familiales, par exemple.

²⁶ Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC), *Rapport n°4 - Les enfants pauvres en France*, La Documentation Française, 2004

“C’est difficile d’être seul avec les enfants, de s’organiser. Je cours tous les jours. Mais le travail c’est capital. J’essaie de ne pas baisser les bras. Pour le moment le plus dur c’est que j’ai eu l’autorisation du regroupement familial pour mes enfants restés au pays mais ils ne sont pas comptés dans mes charges actuelles. Or, je n’ai pas les moyens de faire des économies et de préparer leur arrivée, de trouver un logement plus grand. Je suis épuisée par l’attente. En juin, j’ai payé les visas et participer à l’achat des billets d’avion avec le SSAE. Cela m’a coûté en tout 600 euros. Leur date d’arrivée était arrêtée mais on m’a demandé un nouveau document. Du coup, tout est retardé.”

Elise, réfugiée congolaise, 1 enfant en France

Représentations du travail et estime de soi

Si le meilleur élément de lutte contre la pauvreté des parents isolés reste l’activité professionnelle, toujours est-il que l’aide sociale permet d’éviter à un nombre important de ces parents de ne pas sombrer dans la pauvreté.

Par ailleurs, les allocations telles que l’allocation parent isolé (API) ont été conçues comme un élément très important dans le rapport que les bénéficiaires entretiennent avec eux-mêmes, dans l’image que le parent seul a de sa situation et de sa propre valeur. *“L’estime de soi, largement entamée par une rupture généralement conflictuelle et par l’expérience souvent traumatisante de la vie de parent seul, trouve à se restaurer dans la reconnaissance de la valeur parentale qu’apporte l’allocation. (...) Nouvelle situation qui va permettre à la mère, sur la base du soutien que lui apporte l’allocation, de se construire une ‘employabilité’, se motiver et se préparer à l’entrée ou au retour sur le marché du travail.”*²⁷

La plupart des personnes interrogées se situent effectivement dans une logique d’activité professionnelle comme support de leurs revenus et de leur insertion professionnelle. Mais la situation s’est tellement dégradée sur le marché de l’emploi que l’objectif des allocations d’aide à la fonction parentale ouvrant sur l’insertion professionnelle, telle que l’API, n’est absolument pas souligné au cours de nos entretiens. Les allocations spécifiques sont confondues avec le reste des prestations sociales et apparaissent davantage comme un moyen de subsister. Elles ne semblent pas restaurer d’image valorisante de nos bénéficiaires qui disent *“vivre seulement des aides, de la mendicité”*.

Le travail, au-delà de son apport monétaire, sous-tend une symbolique forte comme moyen de sortir de la dépendance des allocations mais aussi de sortir de l’isolement social. *“En France, c’est pareil qu’ailleurs, explique une des personnes interrogées. Le travail permet d’être autonome, d’avoir une vie comme tout le monde. C’est vital. On ne peut pas vivre dans l’oisiveté.”* Ou encore, *“Il faut que je m’intègre. Je ne peux pas m’intégrer en restant à la maison. Pour être indépendant il faut travailler. Et puis, ça me fait oublier tout ce qu’il y a en moi. Le travail n’est*

²⁷ NEYRAND Gérard, ROSSI Patricia, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Editions Erès, 2004

pas seulement intéressant à cause de l'argent. Ça m'occupe l'esprit. Je suis courageuse mais ici, on me demande toujours une expérience professionnelle."

Le travail renvoie également au rôle de parent. De nombreuses personnes se plaignent de ne pouvoir offrir à leur enfants le minimum.

"Depuis que je suis en France, je suis toujours à la recherche d'un emploi. Il faut que j'arrive à bien m'occuper de mes enfants. Je ne réponds pas à ce qu'ils attendent de moi, même le minimum. Souvent ils me demandent de leur offrir des choses que je ne peux pas. Toutes mes démarches n'ont abouti à rien pour l'instant. J'ai fait dix ans de secrétariat."

Joséphine, réfugiée tchadienne, 3 enfants

Ainsi, si les formes d'emploi occupées ne garantissent pas un équilibre financier, elles ne favorisent pas non plus l'épanouissement de la personne. Le parent, enfermé dans une précarité matérielle, a alors de fortes chances de se retrouver dans une précarité morale.

3. Monoparentalité et santé

Nombre d'études tendent à montrer que l'état de santé est de moins en moins bon lorsqu'on descend l'échelle sociale. Ainsi, on constate un risque accru de cancers du poumon, des voies aérodigestives supérieures, de l'œsophage et du col utérin dans les catégories socioprofessionnelles défavorisées²⁸. Mais aujourd'hui, la réflexion entre santé et précarité ne peut plus se limiter aux seuls facteurs de risques spécifiques aux maladies. Il existe d'autres facteurs, notamment liés aux conditions de vie sociale.

Selon le Conseil de l'Europe, *"les familles monoparentales représentent un défi pour les politiques sociales et sanitaires. Les études scientifiques indiquent que la santé de la famille monoparentale est de plus en plus liée aux droits de la femme, à la pauvreté et au chômage de longue durée. Il est important, par conséquent, que les politiques sociales et de santé répondent aux besoins spécifiques de ces familles"*²⁹.

Plus spécifiquement, les familles monoparentales réfugiées statutaires, parce qu'elles sont réfugiées, ont d'abord à gérer un traumatisme à part entière : l'exil. L'exil est une expérience bouleversante, accompagné de violences parfois physiques mais toujours symboliques, et sur laquelle d'autres souffrances viennent se révéler. Le départ du pays d'origine n'est pas librement choisi et souvent imprévisible. La gestion du deuil devient alors une question centrale surtout lorsqu'il est aggravé par la disparition des proches. Ce deuil est multiple : perte de la famille, de ses biens, de son statut, de sa profession... Ces problèmes de santé physique ou psychologique

²⁸ Centre départemental des Yvelines d'éducation pour la santé, sur le site <http://www.cyes.info.fr>

²⁹ Recommandation n°R(97)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les moyens d'assurer et de promouvoir la santé de la famille monoparentale, adoptée par le comité des ministres le 13 février 1997, sur le site <http://www.coe.int>

peuvent s'aggraver par de mauvaises conditions de logement et par la forte mobilité résidentielle qui est aussi l'une des caractéristiques du parcours des réfugiés statutaires. De même, leur arrivée récente en France et les difficultés linguistiques renforcent la méconnaissance des circuits de soins. Ils ne bénéficient pas toujours d'un suivi régulier de leur état de santé global et ont plus difficilement accès à un logement, à l'éducation, à la protection sociale. A cela, on peut ajouter l'isolement lorsqu'ils n'ont pas de liens familiaux, amicaux ou communautaires. L'ensemble crée des obstacles difficiles à surmonter dans des sociétés urbaines où les réseaux de solidarité et d'aide sont différents de leur pays d'origine³⁰.

Au sein de notre cohorte, **30% des personnes interrogées disent souffrir de problèmes de santé.**

Sur ces 30%,

- 46% disent souffrir de problèmes d'anxiété, de moral, de sommeil, de dépression ;
- 13% sont atteints du virus HIV ;
- 26% disent souffrir de problèmes de dos, d'estomac, de genoux ;
- le reste souffrant de migraines ou d'asthme.

Pour le Comité Médical pour les Exilés (COMEDE), si l'exil est la forme la plus violente des migrations, "*toute migration peut être vécue comme une rupture, source de déséquilibre de tous ordres*"³¹, et les événements de vie majeurs tels que l'exil peuvent avoir un impact sur le développement de pathologies graves.

L'état de santé mentale est d'autant plus fragilisé que des facteurs de vulnérabilité viennent s'y associer : précarité économique et sociale, pénibilité de l'emploi, difficulté de communication essentiellement d'ordre linguistique. L'ensemble peut provoquer des sentiments d'inutilité sociale et de mésestime de soi, de fatigue, de perte d'énergie, voire de culpabilité et de honte.

Le risque d'aggravation des conditions d'existence des familles monoparentales ne peut donc pas tenir à la monoparentalité en tant que telle. La fragilité des familles monoparentales s'exprime surtout à travers l'interaction d'une pauvreté économique, d'un espace de socialisation et de conditions de vie précaires. Le risque majeur devenant alors le cumul de ces difficultés.

³⁰ L'Observatoire de l'Intégration des Réfugiés Statutaires, *Réfugiés et handicap : quels constats pour quelles préconisations ?* France Terre d'Asile, avril 2004.

³¹ *Prise en charge médico-psycho-sociale des migrants/étrangers en situation précaire*, Le Comité Médical pour les Exilés (COMEDE), Le guide pratique 2005.

La politique familiale en France

La France se distingue par un dispositif intégré depuis 1970 avec plusieurs objectifs :

- une politique extensive d'accueil de la petite enfance pour favoriser l'accès à l'emploi des mères ;
- un revenu de remplacement pour les parents isolés les plus pauvres : allocation d'orphelin créée en 1970 étendue en 1975 aux enfants de parents divorcés en difficulté ;
- la création de deux allocations spécifiquement destinées aux familles monoparentales : l'allocation de parent isolé et l'allocation de soutien familial.

L'allocation de parent isolé

L'API a été créée en 1976 pour garantir pendant un an un revenu ou "salaire maternel" proche du SMIC de l'époque. C'est une prestation différentielle destinée à garantir, pendant une période donnée, un revenu minimum familial aux personnes isolées assumant seules la charge d'un ou de plusieurs enfants. Elle assure la transition entre la situation de mère au foyer et celle de mère active ; l'enjeu est l'accès au travail. Cette aide bénéficie en 2000 à 12% des familles monoparentales, soit 169.000 familles, la plupart des allocataires ayant moins de 30 ans. Au 30 juin 2002, le montant mensuel maximal de l'API est de 512,81 € si l'allocataire est enceinte, de 683,75 € si l'allocataire a un enfant à charge et de 170,94 € par enfant supplémentaire à charge.

L'allocation de soutien familial

Créée en 1984, l'ASF est destinée à venir en aide aux personnes qui ont la charge d'un ou de plusieurs enfants ayant perdu leur père et mère ou l'un de leurs deux parents ou ayant été manifestement abandonnés par leurs deux parents ou l'un d'eux. Au 30 juin 2002, le montant de cette allocation est de 76,54 € par mois par enfant orphelin de père ou de mère ou abandonné par l'un de ses deux parents, de 102,05 € par mois par enfant orphelin de père et de mère ou abandonné par ses deux parents. A l'ASF est associé l'accompagnement social des CAF.

En dehors de ces aides ciblées, les familles monoparentales bénéficient de l'ensemble des mesures garanties par la politique familiale nationale pour peu qu'elles répondent aux critères d'éligibilité.

En juin 2001, les bénéficiaires de l'API étaient au nombre de 174.765, dont 98 % de mères ; ceux de l'ASF 602.620³². Les versements au titre des prestations familiales se sont alors élevés à près de 31,3 milliards d'euros, et les allocations versées au titre de la monoparentalité (API et ASF) ont représenté 5,33 % de cette masse, soit 1,666 milliards d'euros³³.

Autres aides sociales

Les familles monoparentales sont, après les adultes masculins isolés, le type de ménage qui bénéficie le plus du revenu minimum d'insertion (15,5 % des bénéficiaires qui, en juin 2001, étaient de 1.068.393³⁴). Dans de nombreux cas, le RMI permet de compenser la perte de l'API, lorsque la famille ne satisfait plus aux critères d'attribution.

Les revenus sociaux, principalement les prestations familiales et les aides au logement, représentent près d'un tiers du revenu total des familles monoparentales, c'est-à-dire quatre fois plus que pour l'ensemble des ménages.

³² Caisse nationale d'allocations familiales, Prestations légales au 30 juin 2001 - Juin 2001.

³³ Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 - Rapport de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale.

³⁴ Caisse nationale d'allocations familiales, Prestations légales au 30 juin 2001 - Juin 2001.

III. VULNÉRABILITÉ ET MONOPARENTALITÉ : les risques d'appauvrissement

Le recours à la notion de vulnérabilité permet d'articuler les précarités avec la manière dont elles sont vécues par les monoparents réfugiés statutaires. La vulnérabilité des familles monoparentales réfugiées statutaires est à analyser en référence aux contraintes auxquelles ces familles sont confrontées. Vulnérables, elles peuvent l'être déjà parce qu'elles ne comportent qu'un seul parent et surtout, qu'aux effets traumatisants de l'exil, s'ajoutent les difficultés économiques et sociales inhérentes au fait de devoir assumer seules les charges familiales. La cristallisation de ces situations défavorables (vis-à-vis de l'emploi, du logement, de la santé), associée à d'autres problèmes périphériques tels que la non-maîtrise de la langue, la garde des enfants ou encore l'isolement affectif et social, risque de les faire passer d'un processus de précarisation à un état permanent de pauvreté.

A. L'obstacle de la langue

L'insertion sociale et professionnelle implique généralement plusieurs étapes comprenant entre autres l'apprentissage du français. *“Véritable passeport pour l'insertion professionnelle, l'accès à l'autonomie et à une citoyenneté active, la formation linguistique va permettre non seulement d'acquérir les premières bases de la langue du pays d'accueil, mais également un premier décodage socioculturel, un décentrement par rapport aux valeurs, aux savoir-faire et savoir-être de sa culture d'origine.”*³⁵ Mais la difficulté de se projeter dans un parcours d'insertion est rendue complexe par la multiplicité des structures et des dispositifs par lesquels transitent les réfugiés statutaires. Face à cela, nombre d'entre eux, notamment les non-francophones et ceux ayant un faible niveau scolaire et de qualification, se trouvent désorientés et n'arrivent pas à saisir le sens ni la cohérence des actions dont ils bénéficient. Par ailleurs, l'apprentissage de la langue s'inscrit dans un contexte de réduction drastique de l'offre de formation alors que les réfugiés sont sommés de s'intégrer dans la société française.

1. Un accès difficile aux formations

Ceux qui peuvent prétendre à un accès rapide à un premier emploi sont ceux qui maîtrisent la langue et possèdent une expérience professionnelle confirmée dans des secteurs d'activité standardisés. Mais dans son rapport d'activité, le DPHRS souligne que les adultes accompagnés qui avaient besoin d'acquérir les compétences linguistiques ont dû attendre en moyenne 4,6 mois avant d'intégrer une formation FLE. Des délais qui retardent d'autant plus les démarches de recherche d'emploi et par conséquent la sortie des dispositifs d'accompagnement.

³⁵ Rapport d'activité 2004 du Dispositif d'Hébergement Provisoire des Réfugiés Statutaires, Département Intégration, France Terre d'Asile, janvier 2005.

Cela s'explique par l'insuffisance de l'offre de formation, des problèmes de garde d'enfant, des critères d'entrée en formation trop restrictifs, des plates-formes linguistiques départementales au fonctionnement opaque (délais d'attente en vue d'effectuer les tests d'évaluation linguistique excédant un mois et demi, absence d'information viables quant à la prévision des dates de formation...), les relogements impliquant des changements de département, des problèmes administratifs relatifs à la demande de statut et aux démarches d'accès aux droits...³⁶

2. Un faible gage d'intégration

Certains réfugiés, découragés par l'attente ou pressés par l'urgence, renoncent finalement à poursuivre une formation en préférant s'inscrire dans une dynamique de recherche d'emploi, d'autres en accédant directement à un emploi par le biais de la communauté d'origine. Reste que ne pas maîtriser les rudiments de la langue porte préjudice à une bonne intégration sur le long terme.

En effet, la non-maîtrise du français demeure un obstacle prépondérant pour l'accès à l'emploi, même pour les métiers les moins qualifiés. *“Jusqu'à une date récente, un simple ouvrier, analphabète, pouvait trouver sa place sur une chaîne de montage automobile où on lui apprenait à répéter les mêmes gestes toute sa vie. Aujourd'hui, intégrer l'équivalent de ce type de poste dans une entreprise telle Peugeot PSA, de nombreux, longs et ardu tests sont imposés en préalable, la mémoire, la capacité d'apprentissage, la résistance psychologique, la maîtrise des consignes écrites étant également évaluées... L'organisation du travail s'est affinée. La technique est introduite jusque dans les tâches les plus élémentaires. La polyvalence est requise à tous les postes, de sorte que la maîtrise de l'écrit, au même titre que l'état de santé, fait partie du pré-requis incontournable pour accéder à l'emploi.”*³⁷

Ainsi dans notre cohorte, 36% disent que les problèmes de langue les handicapent dans la vie quotidienne, dont

- 77% pour des questions d'emploi ;
- 11% pour des questions administratives ;
- 11% pour des questions de santé.

L'insertion professionnelle étant également une question d'apprentissage socioculturel, il est donc important que les réfugiés puissent s'approprier la culture professionnelle du pays d'accueil. L'acquisition du français devient alors une nécessité difficilement contournable pour tout individu désireux de vivre normalement en France et s'y installer durablement. Mais sa dimension intégrative va bien au-delà du monde du travail, la maîtrise du français étant dans sa globalité garante de l'autonomie du parcours individuel et social des personnes.

³⁶ Ibid.

³⁷ MLATI Fatiha, « Les primo-arrivants, une catégorie aux contours bien flous ! », in La Lettre de l'Observatoire de l'Intégration des Réfugiés Statutaires n°5, France Terre d'Asile, septembre 2004.

B. La garde des enfants

La question de la garde des enfants constitue sans doute une des principales difficultés dans le quotidien des familles monoparentales. Pour la majorité, il est en effet difficile de concilier horaires de travail et horaires des services de garde. Cette difficulté génère une tension chez les parents qui doivent sans cesse se soucier de la solution qu'ils vont adopter pour articuler vie professionnelle et vie familiale. A cela s'ajoute l'organisation quotidienne du foyer : tâches ménagères, surveillance des enfants, aide aux devoirs, gestion de l'administratif, constituent autant de domaines que le monoparent doit prendre en charge lui-même.

1. Des horaires inadaptés

50% des personnes interrogées affirment que la présence des enfants les gêne dans leurs activités quotidiennes, dont

- 36% pour chercher du travail ou pour se rendre au travail ;
- 32% pour effectuer les courses, se rendre chez le médecin ou dans les administrations ;
- 32% pour chercher un logement.

En effet, les horaires de travail ne correspondent pas toujours aux horaires d'ouverture des écoles ou des crèches. Et, lorsque les modes de garde proposés par la collectivité ne sont pas trop chers ou lorsque le parent est informé de leur existence, bien souvent les horaires atypiques de travail ne leur permettent pas d'en bénéficier. Certains parents doivent alors aménager leurs horaires afin d'être présents auprès de leurs enfants et d'éviter de recourir trop souvent à des systèmes de garde extérieurs.

“Je suis femme de chambre à l'hôtel depuis un an. Je n'ai pas de salaire fixe, mes revenus dépendent du nombre de chambres à nettoyer. Il faut savoir s'organiser avec les enfants. J'ai expliqué à mon patron que je pouvais venir à 10h alors que nous commençons à 9h. On n'a pas d'heure précise pour terminer le travail, il faut juste avoir fini toutes les chambres. Donc, il faut que je travaille vite parce qu'il n'y a pas beaucoup de trains pour rentrer chez moi et qu'après je dois prendre le bus pour chercher les enfants. Si je perds du temps au travail, je pars en retard.”

Elise, réfugiée congolaise, 5 enfants

Inversement, les problèmes de garde peuvent avoir des incidences sur les parents en recherche d'emploi. Certains peuvent être amenés à reconsidérer leur projet professionnel si cette question n'est pas réglée.

“Le matin, je devrais choisir entre les enfants qui vont à l'école et ceux qui vont chez l'assistante maternelle. Mais tous sont trop petits. Alors on est obligé de quitter la maison deux heures avant le début de l'école pour que je puisse accompagner tout le monde et me rendre à ma formation à l'heure.”

Denise, réfugiée congolaise, 4 enfants

2. Les modes de garde

Si 50% admettent que la présence des enfants les gêne dans leurs activités quotidiennes, seuls 32% des parents interrogés disent effectivement rencontrer des problèmes de garde. Les raisons invoquées sont les horaires (18%), le coût (31%), les problèmes de confiance ou de difficulté à trouver quelqu'un (56%). Malgré les difficultés rencontrées, il semble naturel à beaucoup de parents d'assumer seuls la garde des enfants. Ils ont intégré, de fait, l'absence de choix dans leur mode d'organisation de la vie quotidienne.

En observant de près les modes de garde auxquels ont recours les parents interrogés, nous constatons que très peu d'entre eux s'appuient sur ceux proposés par les collectivités. En revanche, une majorité des parents continuent d'être eux-mêmes l'unique mode de garde, solution qu'ils combinent avec l'école et la garderie tandis que d'autres réussissent à faire appel à leur réseau relationnel.

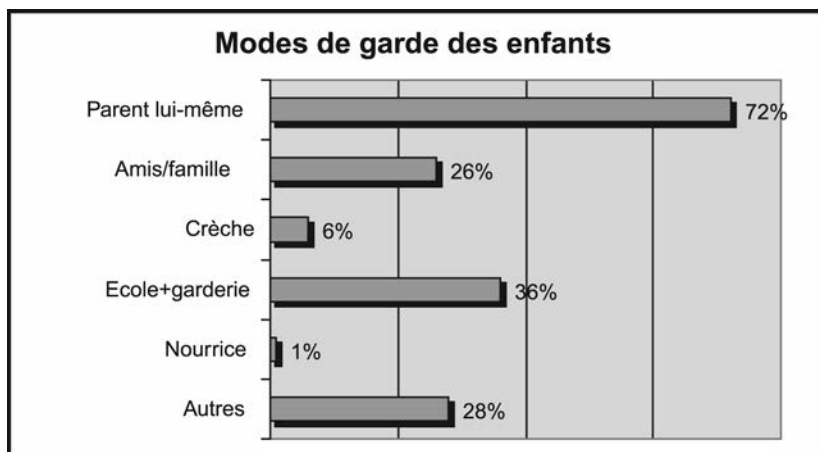
“Je me débrouille avec une copine. Je travaille une semaine sur deux 20 heures et l'autre semaine 50 heures. Donc on alterne.”

Jocelyne réfugiée congolaise, 1 enfant

Enfin, certains enfants sont suffisamment grands pour se garder eux-mêmes ou pour garder leurs petits frères et sœurs (voir la catégorie “Autres” du graphique ci-dessous).

“J'ai essayé une fois de faire garder mes enfants par la mairie quand je travaillais mais c'est trop cher. Maintenant le plus grand s'occupe des plus petits.”

Nicole réfugiée congolaise, 3 enfants



Les problèmes de garde d'appoint se posent particulièrement lorsque le parent ou l'enfant est malade. Certaines situations deviennent véritablement problématiques, voire angoissantes, lorsque le parent ne dispose pas d'un réseau de connaissances en cas de recours.

“Je n’ai pas le choix, je cours tout le temps. Mais ce qui m’inquiète le plus c’est que je n’ai pas de famille ici. Comment s’occuper de l’enfant si je suis malade ! C’est pas comme en Afrique, ici il faut des papiers pour tout, on ne peut pas confier son enfant comme ça.”

Haby, réfugiée mauritanienne, 1 enfant

Reste les parents particulièrement isolés socialement et moralement pour qui confier leurs enfants n’est pas envisageable. Comme Espérance, réfugiée angolaise avec deux enfants. Elle vit du RMI et est hébergée dans un foyer. *“J’aime rester avec mes enfants, dit-elle, tout près.”*

C. L’isolement affectif et social

Les risques de paupérisation des familles réfugiés statutaires ne peuvent se réduire à une dimension économique et matérielle. En effet, les difficultés d’insertion ne s’expriment pas seulement dans le rapport de l’emploi mais aussi dans certaines formes d’affaiblissement des liens sociaux et relationnels. Or, l’organisation du temps de travail dans les emplois à temps partiel ou précaires rend difficile la constitution de réseaux relationnels fondés sur l’entourage du travail et la famille ne semble pas pouvoir jouer son rôle intégrateur.

1. Sociabilité interne

L’absence de relations familiales ou amicales, de possibilité de recours à l’entourage en cas de difficultés marquent fortement les conditions de vie sociale des personnes interrogées.

Ainsi, au sein de notre cohorte, 56 % des personnes disent ne pas avoir de famille en France.

Parmi les personnes bénéficiant d’un entourage familial,

- 31% disent fréquenter souvent la famille ;
- **59% disent ne voir que rarement ou jamais la famille.**

Les familles sont parfois dispersées à travers la France, ce qui expliquerait le faible taux de fréquentation. Cependant, des conflits peuvent également accentuer la distanciation des liens familiaux : conflits familiaux qui remontent à l’exil ou encore liés aux problèmes de santé ou financiers auxquels sont confrontées les personnes interrogées.

“J’ai une cousine en France mais suite à mon évasion du pays, son frère s’est fait arrêté à cause de moi. Depuis elle est fâchée et refuse de me parler.”

Elise, réfugiée congolaise, 1 enfant

“Quand quelqu’un a des problèmes, les gens craignent. J’ai des cousins en France, mais je reste seule avec mes enfants. Ils ne m’approchent pas.”

Yolande, réfugiée congolaise, 4 enfants

De même, lorsque nous demandons aux intéressés s’ils estiment pouvoir bénéficier du soutien d’amis en cas de difficulté, **56% estiment pouvoir bénéficier d’un soutien amical en cas de difficulté.**

Pour eux, le premier rempart contre les difficultés provient à 64% de personnes connues en France, issues de la communauté d’origine du réfugié statutaire. Cela confirme que dans beaucoup de cas, la solidarité communautaire exerce un rôle important notamment à l’arrivée de la personne en France, lorsqu’elle se porte demandeuse d’asile.

“J’ai rencontré une dame à l’hôpital quand je passais des visites médicales. C’est une compatriote. Elle m’a proposé d’habiter chez elle en échange d’une participation financière. Elle a trois enfants.”

Nadine, réfugiée congolaise, 1 enfant

Cependant, **44% des personnes interrogées estiment ne pas pouvoir bénéficier d’un soutien amical en cas de difficulté.** Soit ces personnes vivent dans un isolement affectif et social complet, soit elles ne peuvent solliciter de l’aide auprès de leurs amis, eux-mêmes en difficulté.

“Je ne peux compter sur mes amis car ils vivent en CADA et ont les mêmes difficultés que moi. Du coup j’ai souvent recours à l’assistante sociale de la ville.”

Solange, réfugiée congolaise, 4 enfants

“J’ai des connaissances kurdes mais je n’ai pas noué de liens amicaux. Je ne peux compter que sur moi-même. Ici, il y a des Kurdes mais ils ont oublié beaucoup de choses. Ce n’est pas comme au pays, je ne comprends pas. Je ne comprends pas aussi qu’en France les gens ne se mélangent pas. Les Turcs sont avec les Turcs, les Kurdes avec les Kurdes, les Arabes avec les Arabes... Je n’aime pas cela, ce n’est pas normal cette séparation.”

Erin, réfugiée kurde, 3 enfants

“Les gens n’ont pas le temps en France. Ici on est dans un pays capitaliste : chacun pour soi et Dieu pour tous !”

Parfait, réfugié centrafricain, 1 enfant

2. Sociabilité externe

Si une partie des réfugiés est en mesure d’assurer une sociabilité interne qui privilégie les relations amicales et familiales suivies, une moindre proportion se distingue par une sociabilité tournée vers

des activités collectives. Obligés de faire face seuls, les parents de familles monoparentales souffrent largement du manque de temps et d'argent.

Ainsi, seuls 14% ont une activité associative. Il s'agit dans la majorité des cas d'une implication d'entraide communautaire ou religieuse.

Au cours de quelques entretiens, l'idée d'adhérer à une association a suscité un fort sentiment de rejet ou de crainte. En effet, certains réfugiés assimilent les associations à des organisations politiques, ces organisations mêmes qui ont poussé certains à fuir leur pays.

En revanche, 44% des personnes interrogées disent avoir des loisirs. Il s'agit pour la plupart de sorties au cinéma ou bien entre amis. Pour une moitié, ces sorties sont fréquentes, tandis que pour l'autre moitié, elles restent très espacées.

Parmi les personnes qui ne développent aucune sociabilité externe, cela résulte surtout du manque de moyens financiers, mais aussi d'un repli sur soi, d'une culpabilité ou d'une impossibilité à se divertir.

“Il faut que je reste calme. J'ai encore des crises d'angoisse, donc je n'ai pas de loisirs, je n'arrive pas à me divertir.”

Neli, réfugiée congolaise, 1 enfant

“Comment puis-je avoir des loisirs ? Je n'ai pas l'argent. Tout ce que j'ai c'est pour subsister. Je me sacrifie pour l'éducation de ma fille.”

Edwige, réfugiée congolaise, 1 enfant

“Pour avoir des loisirs, il faut du temps. Je travaille dix heures par jour. Les jours de repos je m'occupe des courses, des problèmes administratifs, de ma fille. En plus je n'ai pas les moyens.”

Jocelyne, réfugiée congolaise, 1 enfant

Le sentiment d'isolement

Le sentiment d'isolement n'existe pas uniquement pour les personnes n'ayant que très peu de contacts réguliers avec les autres même s'il est fortement corrélé à l'absence de relations familiales et amicales.

En effet, les relations familiales et amicales, même lorsqu'elles existent, ne suffisent pas à compenser, pour les parents vivant seuls, l'absence du conjoint disparu et souvent même l'existence d'autres enfants restés au pays.

D'autres problèmes influent sur ce sentiment de solitude, dont le fait d'être au chômage, l'état de santé ou encore l'estime de soi.

“Les jours ne sont jamais semblables. Il y a des jours où j’ai la pêche, d’autres où je plonge complètement. J’ai lu tous les bouquins que j’ai. Je me sens très seule. Je m’accroche à mes enfants mais ce n’est pas ça du tout. Mes enfants réussissent à l’école, ils n’ont que ça à faire car ils voient bien ce que je vis.”

Joséphine, réfugiée tchadienne, 3 enfants

Enfin, lorsque nous avons demandé aux personnes interrogées de nous raconter une journée ordinaire, la quasi-totalité des témoignages insistaient sur l’organisation de la vie du parent autour du rythme scolaire des enfants. Face à l’organisation drastique que les obligations journalières imposent, il est difficile, pour un parent qui élève seul ses enfants, de se dégager un peu de temps personnel. Et pourtant, ce temps est nécessaire pour une vie familiale sereine et pour que le parent soit disponible pour ses enfants.

“Je me lève à 5h45 pour quitter la maison à 6h30. Je travaille jusqu’à 15 heures puis j’ai encore deux heures de transport pour rentrer, aller chercher les enfants à l’école et préparer le repas. Des fois je suis tellement fatiguée que je n’arrive pas à suivre les devoirs. Je me sens un peu isolée surtout quand je n’ai pas de travail. Tout est programmé autour de mes enfants. Ce qui me manque le plus c’est de connaître quelqu’un pour me donner des conseils pour mes démarches, pour les enfants et leur éducation, surtout pour mon fils aîné qui est très turbulent à l’école. Et puis, on vit dans un quartier chaud, il se fait menacer par d’autres jeunes. Je veux l’aider mais je ne sais pas à qui demander.”

Nicole, réfugiée congolaise, 3 enfants

Grâce à des appuis extérieurs (famille, amis, voisins...), certains parents arrivent à se libérer du temps pour décompresser, en dehors de la présence des enfants. Mais pour la majorité, le temps dégagé pour “soi” reste vraisemblablement modique et insuffisant pour leur permettre de souffler. Des études européennes ont d’ailleurs montré *“que le fait d’être mère seule avec un enfant à charge est souvent associé à une plus grande morbidité et à une utilisation plus fréquente des services médicaux par rapport aux mères qui vivent en couple”*³⁸. De fait, on remarque, chez de nombreux monoparents une fatigue, physique et morale, qui peut progressivement s’installer. Le risque étant aussi celui du repli sur une relation mère-enfant, devenue aliénante et qui constituerait leur unique valeur sociale et raison de vivre.

A travers l’école, les associations sportives, culturelles et religieuses, les amis, le monde du travail, les parents isolés réfugiés statutaires ont la possibilité de s’intégrer dans un tissu social et élargir leur cercle d’appartenance. Cependant, lorsque ces liens sociaux sont coupés, c’est alors tout le processus d’insertion qui se trouve remis en question, avec des possibilités en moins pour le parent de pouvoir se réapproprier une identité et, au-delà, de tisser son intégration dans la société française.

³⁸ Direction générale de la Cohésion Sociale du Conseil de l’Europe, *Rapport sur les aspects psychosociaux des familles monoparentales*, sur le site du conseil de l’Europe : http://www.coe.int/T/F/cohesion_sociale/

EN GUISE DE CONCLUSION

Pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale est une nécessité incontournable afin que les chefs de familles monoparentales puissent assumer leurs responsabilités dans de bonnes conditions. En cela, les exigences entre familles monoparentales réfugiées statutaires et les autres ne sont pas dissemblables. Cependant, la précarité qui pèse sur leurs conditions de vie, sur leurs rapports aux autres et sur leur insertion professionnelle est à replacer dans le contexte toujours singulier de leur histoire individuelle d'exilés mais aussi au regard des possibilités que leur apporte la société d'accueil dans laquelle elles sont vouées à s'intégrer.

S'il est vrai que le fait d'être en situation de monoparentalité ne constitue pas en soi un facteur de pauvreté, force est de constater que les familles monoparentales sont plus exposées à un appauvrissement sur le plan monétaire. Mais le risque de basculer dans la grande pauvreté tient surtout à la conjonction des précarités, cumulées à des facteurs de vulnérabilité aggravants.

Ce qui est en jeu est donc à la fois très concret et très subjectif : la précarité qu'engendrent les incertitudes d'une vie à reconstruire seul dans un environnement nouveau n'est pas seulement matérielle mais aussi relationnelle et psychique. *“La perte du sens relationnel et social est ce qui guette l'individu lorsque ses références se déstructurent et que l'isolement le guette.”*³⁹ Il s'agit donc de maintenir ou de rétablir le lien social avec les différentes sphères d'intégration de la société et permettre ainsi aux parents isolés réfugiés de mener un travail de reconstruction identitaire et de lever les obstacles quant à leur insertion en France.

A ce titre, il convient au préalable de rappeler les différentes propositions concernant l'insertion des familles monoparentales adressées aux responsables de la politique familiale au cours des dix dernières années dans la mesure où les efforts fournis dans ce domaine profitent de fait aux réfugiés placés dans la même situation.

Globalement, il convient de rendre plus effectif l'accès aux droits des parents isolés en les informant sur les modes de garde possibles et les prestations auxquelles ils peuvent prétendre, en simplifiant les conditions d'ouverture des droits, en facilitant l'accès aux services sociaux et de l'emploi et en améliorant la qualité des services proposés.

En matière d'insertion professionnelle, les services de l'emploi doivent améliorer l'accompagnement des chefs de familles monoparentales et leur proposer des actions personnalisées tenant compte de la spécificité de leur situation. Il convient notamment d'aider les parents isolés à élaborer un véritable projet professionnel. En outre, pour que le problème de la garde des enfants ne devienne un frein à l'insertion professionnelle, il est nécessaire d'assurer un accès prioritaire des chefs de familles monoparentales aux modes de garde collectifs, trop souvent réservés aux parents occupant un emploi à temps plein.

³⁹ NEYRAND Gérard, ROSSI Patricia, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Editions Erès, 2004

En matière de logement, il est nécessaire de poursuivre la sensibilisation auprès des bailleurs sociaux afin que les familles monoparentales réfugiées puissent accéder de façon prioritaire à un logement social. En parallèle, il convient de permettre aux familles les plus autonomes de mieux accéder aux dispositifs d'hébergement temporaire (logement relais, bail glissant) tout en permettant aux familles cumulant le plus de difficultés sociales et économiques d'accéder à un centre d'accueil et de réinsertion sociale spécialisé. Une prise en charge en milieu protégé leur permettrait certainement de bénéficier d'un véritable accompagnement vers l'emploi et le logement.

Enfin, dans l'objectif de sortir les familles monoparentales de l'isolement, il est nécessaire d'encourager la mise en place de réseaux de solidarité et d'entraide en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Plus spécifiquement, il s'agira de mobiliser les dispositifs d'aide à l'insertion des réfugiés pour accompagner les chefs de familles monoparentales. Parce que cumulant le plus de difficultés sociales et économiques, les parents isolés réfugiés doivent notamment figurer parmi les publics prioritaires pour accéder à un centre d'hébergement provisoire pour réfugiés statutaires. Par ailleurs, l'emploi étant la clef de voûte de leur insertion en France, il convient de leur proposer une orientation professionnelle qui leur permette non pas d'accéder à un emploi dans l'urgence, mais plutôt d'accéder à un métier par le biais de la formation qualifiante.

En matière de santé, il est nécessaire d'associer une prise en charge à la fois médicale et psychologique : la consultation médicale reste une opportunité d'échange pendant laquelle une attention particulière doit être prêtée aux besoins liés à l'exil (violences physiques et symboliques subies, équilibre matériel, équilibre affectif et social) afin de favoriser la prévention.

Enfin et surtout, les pouvoirs publics doivent faire en sorte que les chefs de familles monoparentales ne soient pas exclus des dispositifs d'apprentissage de la langue en raison des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Ils s'efforceront notamment de tenir compte de leur situation économique afin de leur proposer des formations linguistiques rémunérées.

FRAGMENTS DE VIE

Extraits des entretiens menés auprès de chefs de familles monoparentales réfugiées en France

Espérance est réfugiée angolaise. Elle a deux enfants de 9 et 6 ans et s'est séparée de son mari. Au pays, elle exerçait dans le commerce de proximité.

“ Je n'ai pas de famille en France, je n'ai que mes deux enfants. J'ai une amie au foyer, mais on a tous les mêmes problèmes. Les seuls loisirs que j'ai c'est avec le foyer. Des fois on va à la plage, on fait des visites en ville. Cela fait trois ans que je suis en France et je n'ai jamais pris de vacances. A Paris, quand je suis arrivée, une dame à l'église m'a aidée. Je suis allée la visiter une fois. J'ai passé un an à l'hôtel et là je vis en foyer depuis deux ans.

En ce moment je suis une formation FLE et puis je cherche du travail en intérim. Je cherche n'importe quel travail, je ne veux pas vivre du RMI toute ma vie. Pour vivre il faut travailler, l'argent ne tombe pas du ciel. Les enfants doivent manger, s'habiller. Mais en ce moment c'est difficile, il n'y a pas d'offres. Grâce aux RMI et aux allocations familiales, je touche 623 euros par mois. Et puis, on est loin de la ville. C'est difficile pour chercher du travail et même pour aller faire les courses. Il n'y a pas assez de transports.

Le matin, j'accompagne les enfants à l'école puis je vais à mes cours. Sinon, je reste au foyer et j'attends le retour des enfants. C'est moi qui les garde pendant l'année. J'aime rester avec eux, tout près.

Mais mon gros problème c'est le logement. On m'a dit que je dois quitter le foyer et que je vais repartir à l'hôtel.”

Jocelyne est réfugiée congolaise. Elle est veuve avec quatre enfants dont un seulement auprès d'elle en France. Au pays, elle travaillait comme hôteesse d'accueil.

“ Ce qui me manque le plus ici ce sont mes enfants. Rien ne peut les remplacer. Ce sont des orphelins là-bas. J'ai déjà fait une demande de regroupement familial mais je n'ai pas encore de réponse. Ils souffrent beaucoup. Ça me fait mal pour eux alors que je suis ici et que je peux me nourrir. Je leur envoie de l'argent pour qu'ils puissent aller à l'école.

Je n'ai pas de famille en France seulement quelques amis que j'ai connus au pays et d'autres ici. Je n'ai pas de loisirs non plus car il faut du temps et de l'argent. Moi, je travaille dix heures par jour. Alors les jours de repos, je fais les courses, je règle les problèmes administratifs et je m'occupe de ma fille. J'aimerais bien faire partie d'une association, ça m'intéresse. J'aime donner ce que j'ai, particulièrement aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Au début, quand je suis arrivée en France, je logeais chez des gens de ma communauté jusqu'au jour où on m'a mise dehors. Après je suis partie en CPH. Aujourd'hui, je vis dans un foyer.

C'est très important d'avoir un logement mais il y a discrimination de peau. Une fois la préfecture m'a proposé un appartement : on voyait la moisissure sur les murs. J'ai refusé parce que ça n'était pas bon pour la santé de ma fille. Avec 800 euros par mois je ne peux rien faire de plus. C'est tout ce que je gagne !

Depuis un an, je suis agent de service hospitalier dans une maison de retraite. J'aide les personnes à prendre leur repas. Je viens d'obtenir un concours d'aide médico-psychologique mais je ne pourrais pas suivre la formation avant novembre 2005 car je suis en contrat emploi solidarité. Ma patronne m'a promis de me passer en CDI. Des fois aussi, je trouve qu'il y a des problèmes de discrimination, surtout au niveau des salaires entre étrangers et Français.

En attendant, j'essaie de m'adapter au travail en France. Je travaille une semaine sur deux vingt heures et l'autre semaine cinquante heures. Je me débrouille avec une copine. On alterne pour garder nos enfants. Cette semaine par exemple, je quitte la maison à 9h30 pour arriver à 11h30 à la maison de retraite. Je travaille jusqu'à 20h30. Je prends le tram puis le train de 21h00 et j'arrive à 22h10 chez moi. Je ne vois pas du tout ma fille, sauf le matin quand je l'amène à l'école."

Nicole est réfugiée congolaise. Mère célibataire, elle a trois enfants. Au pays, elle exerçait comme secrétaire.

"Toute ma vie est programmée autour des enfants ici. Je me lève à 5h30 pour quitter la maison à 6h30 et commencer le travail à 8h30 jusqu'à 15h. J'ai encore deux heures de transport pour rentrer, puis je vais chercher les enfants à l'école, je prépare le repas et j'essaie de surveiller les devoirs. Des fois, je suis tellement fatiguée que je n'arrive pas à aider mes enfants le soir.

Mais c'est bien d'avoir son propre argent plutôt que d'attendre les allocations qui ne sont jamais suffisantes. Le travail, c'est aussi une distraction. Ça permet de s'intégrer, de s'informer, de rencontrer des gens. En ce moment, je suis en CDD pour du ménage à l'hôtel mais j'aimerais bien faire du magasinage ou de la préparation de commande en usine parce que mon salaire varie en fonction du nombre de chambres que je nettoie.

Je vis dans un F3 qui coûte 780 euros. C'est trop cher mais j'ai été obligée de prendre ce logement privé parce que c'était plus pratique pour les transports. Trouver un logement ici c'est vraiment long, ça prend des années !

Mais ce qui me manque le plus c'est quelqu'un pour me donner des conseils dans mes démarches, pour les enfants et leur éducation, surtout pour mon fils aîné qui est très turbulent à l'école. Et puis, on vit dans un quartier "chaud", il se fait menacer par d'autres jeunes. Je veux l'aider mais je ne sais pas à qui demander. J'ai un oncle qui vit en France. Je le vois très rarement. Je n'ai pas vraiment d'amis, seulement quelques connaissances. C'est difficile d'aller vers les gens."

Yolande est réfugiée tchadienne. Elle est séparée de son mari et vit avec ses quatre enfants. Au pays, elle a exercé pendant 14 ans comme secrétaire puis comme gérante de dépôt.

"J'ai un bac plus trois. J'ai essayé de faire valider mon expérience professionnelle mais on m'a dit que ça ne servait à rien, qu'il faut une formation. Alors on m'a orientée vers la vente et la distribution. Depuis août 2003, je fais de la préparation de commande en intérim. Je préfère ça que de faire le ménage. On travaille sur les ordinateurs, c'est bien. C'est un privilège de pouvoir travailler. Je suis indépendante, je peux acheter des choses aux enfants que je ne pouvais pas quand j'étais demandeuse d'asile. Alors je m'efforce d'être bien avec les gens même si de temps en temps, je sens qu'il y a un peu de racisme.

Le problème c'est que, quand il faut aller travailler, je ne peux pas aller chercher les enfants à l'école, j'ai du mal à assurer le suivi scolaire ou encore à les accompagner à la bibliothèque ou chez le médecin. Je ne veux pas les faire garder par quelqu'un, je n'ai pas vraiment confiance. L'aîné a 10 ans. Il est presque autonome et il a le sens des responsabilités. C'est lui qui s'occupe des plus petits.

Mes journées se ressemblent. Je me réveille, j'emmène les enfants à l'école à 8h30 et des fois je fais le ménage et les courses. Je commence le travail à 11 heures et je finis à 20 heures. Quand je rentre, je vérifie les devoirs, je prépare le repas et puis tout le monde se couche.

Ça fait un an que j'ai quitté le CADA et je vis aujourd'hui dans un HLM. Je n'ai pas de famille ici et je ne peux pas compter sur des amis car ils sont tous occupés et ont les mêmes difficultés que moi. Alors souvent j'ai recours à l'assistante sociale de la ville."

BIBLIOGRAPHIE

BANQUE MONDIALE, “Genre, croissance et réduction de la pauvreté”, *Findings*, n°129, 1999.

BLET Laurence, *Les familles monoparentales de la Vienne : état des lieux et analyse des besoins*, DESS d'ingénierie et expertise des politiques sociales locales, sous la direction de Mme M.A. Palau, Directrice de l'UDAF86, Union Départementale des Associations Familiales, année 2003-2004.

CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, Prestations légales au 30 juin 2001, juin 2001.

CENTRE D'ETUDES, DES REVENUS ET DES COUTS, “Familles nombreuses, mères isolées, situation économique et vulnérabilité”, *Les documents du CERC*, n°85, 2ème trimestre 1987.

CENTRE D'ETUDES, DES REVENUS ET DES COUTS, “Précarité et risque d'exclusion sociale”, *Document du CERC*, n° 109 – 3e trimestre 1993.

CENTRE DEPARTEMENTAL DES YVELINES D'EDUCATION POUR LA SANTE, “Approche thématique, rubrique précarité”, sur le site <http://www.cyes.info.fr>.

COMITE MEDICAL POUR LES EXILES (COMEDE), *Prise en charge médico-psycho-sociale des migrants/étrangers en situation précaire*, Le guide pratique, COMEDE, 2005.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, *Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002*.

CONSEIL DE L'EMPLOI, DES REVENUS ET DE LA COHESION SOCIALE, *Rapport n°4 - La pauvreté des enfants en France*, La Documentation Française, 2004.

CONSEIL DE L'EUROPE, “Recommandation n°R(97)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les moyens d'assurer et de promouvoir la santé de la famille monoparentale, adoptée par le comité des ministres le 13 février 1997”, sur le site <http://www.coe.int>.

CONSEIL DE L'EUROPE, DIRECTION GENERALE DE LA COHESION SOCIALE, *Rapport sur les aspects psychosociaux des familles monoparentales*, sur le site du conseil de l'Europe, sur le site http://www.coe.int/T/F/cohesion_sociale.

CERTAINES Madeleine de, MARTIN Claude, VASSEUR Véronique, *Etre monoparent à Rennes : des familles sous contraintes dans un contexte institutionnel local*, étude réalisée pour le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, la CAF et la ville de Rennes, 2000.

CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales), *Prestations légales au 30 juin 2001* - Juin 2001.

DISPOSITIF D'HEBERGEMENT PROVISOIRE DES REFUGIES STATUTAIRES, *Rapport d'activité 2004*, Département Intégration de France Terre d'Asile, janvier 2005.

DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques), "Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples", *Etudes et Résultats*, n°66, juin 2000.

DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques), "Transferts sociaux et pauvreté en Europe", *Etudes et Résultats*, n°104, février 2001.

DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques), "Les bénéficiaires de l'Allocation de Parent Isolé (API)", *Etudes et Résultats*, n°112, avril 2001.

DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques), "Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale", *Etudes et Résultats*, n°218, février 2003.

DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques), "L'impact de l'évolution des politiques familiales sur le revenu des ménages entre 1990 et 2002", *Etudes et Résultats*, n°282, janvier 2004.

DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques), "Les trajectoires professionnelles des bénéficiaires de minima sociaux", *Etudes et Résultats*, n°320, juin 2004.

DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques), "L'accueil collectif en crèches familiales des enfants de moins de 6 ans en 2003", *Etudes et Résultats*, n°356, décembre 2004.

DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques), "Les opinions des Français sur la pauvreté et l'exclusion au début de l'année 2004", *Etudes et Résultats*, n°357, décembre 2004.

DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques), "La participation à la vie sociale des allocataires de minima sociaux", *Etudes et Résultats*, n°359, décembre 2004.

DRIESKENS Annemie, *Familles monoparentales. Quelles solutions ?*, Fondation Roi Baudouin, synthèse du colloque de Bruxelles, octobre 2000.

FORJONNEL Flora, "Logement des réfugiés : perspectives", *Pro Asile*, n° 11, France Terre d'Asile, novembre 2004.

GAGE Anastasia, MEEKERS Dominique, “The social support for unmarried mothers”, sur le site http://www.pop.psu.edu/general/pubs/working_papers/psu-pri/wp199412.pdf, 1994.

INSEE, “Les familles monoparentales. Portrait social”, *Contours et caractères*, 1994.

INSEE, “Les familles monoparentales dans l’Union européenne : un phénomène qui prend de l’ampleur”, *INSEE Première* n°620, 1998.

INSEE, “Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel”, *INSEE Première*, n°626, octobre 1999.

INSEE, “Le chômage au sein des ménages”, *INSEE Première*, n° 775, mai 2001.

INSEE, “Recensement de la population de 1999. Des ménages de plus en plus petits”, *INSEE Première*, juillet 2001.

INSEE, “Les inégalités de conditions de vie dans la zone euro”, *INSEE Première*, n° 822, janvier 2002.

INSEE, “Les familles monoparentales : aidées mais fragilisées”, *INSEE Première*, n° 789, Juillet 2001.

INSEE, “Comment se détermine le niveau de vie d’une personne ?”, *INSEE Première*, n° 798, Juillet 2001.

LAGARENNE Christine, LEGENDRE Nadine, “Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux”, *Economie et Statistique*, n°335, mai 2000.

MLATI Fatiha, “Les primo-arrivants, une catégorie aux contours bien flous !”, *La Lettre de l’Observatoire de l’Intégration des Réfugiés Statutaires*, n°5, France Terre d’Asile, septembre 2004.

NEYRAND Gérard, ROSSI Patricia, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Editions Erès, 2004.

OBSERVATOIRE DE L’INTEGRATION DES REFUGIES STATUTAIRES, *Réfugiés et handicap : quels constats pour quelles préconisations ?* France Terre d’Asile, avril 2004.

OBSERVATOIRE NATIONALE DE LA PAUVRETE ET DE L’EXCLUSION SOCIALE, “Les familles monoparentales et la pauvreté”, *Les travaux de l’Observatoire nationale de la pauvreté et de l’exclusion sociale, 2001-2002*, La Documentation française, 2002.

PLAN NATIONAL D’ACTION POUR L’INCLUSION SOCIALE 2003-2005, sur le site <http://www.sante.gouv.fr>.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, *Vaincre la pauvreté humaine : Rapport 1998 du PNUD sur la pauvreté*, 2000.

SECHET Raymonde, “Familles monoparentales et la pauvreté en France”, La Documentation Française, octobre 2002.

SECHET Raymonde, DAVID Olivier, EYDOUX Laurence, OUALLET Anne, “Les familles monoparentales, Perspective internationale”, *Dossier d'étude* n°42, CNAF, mars 2003.

SECHET Raymonde, DAVID Olivier, EYDOUX Laurence, “Les familles monoparentales en Europe”, *Dossier d'étude* n°54, CNAF, mars 2004.

Sources : http://www.social.gouv.fr/femmes/gd_doss/pointsur/monoparental.htm

TRIFOLETTI Rossana, PRATESI Alessandro, SIMONI Simoneta, *Care arrangement in single parent families*, National report : Italy, SOCCARE Project Report ? 2001

WRESINSKI Joseph, *Rapport sur la grande pauvreté et la précarité en France*, ATD-Quart Monde, 1987.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alain AUZAS, Jean-Pierre BAYOUMEU, Stéphane BONIFASSI, Georges DAGHER, Paulette DECRAENE, Patrick DENELE, François-Xavier DESJARDINS, Hervé DUPONT-MONOD, Patrice FINEL, Dominique GAUTHIER-ELIGOULACHVILI, Michel GUILBAUD, André GUYS, René KNOCKAERT, Claude LEBLANC, Jean-Pierre LEBONHOMME, Luc MAINGUY, Alain MICHEAU, Jeanne-Marie PARLY, Michèle PAUCO-BALDELLI, Jean-Paul PENEAU, Nicole QUESTIAUX, Jacques RIBS, Patrick RIVIERE, Jean-Claude ROUTIER, Jacques ROYER, Luiz de SENA, Frédéric TIBERGHIE, Philippe WAQUET, Catherine WIHTOL DE WENDEN, Iradj ZIAI.

Président : Jacques RIBS

Secrétaire générale : Paulette DECRAENE

Trésorier : Patrick RIVIERE

Directeur général : Pierre HENRY

France Terre d'Asile



Maquette : NBC

Impression : Imprimerie Stédi

Commission paritaire n° 65091

Siège social :

25, rue Ganneron 75 018 PARIS

 01 53 04 39 99 -  01 53 04 02 40

E-Mail : [*infos@france-terre-asile.org*](mailto:infos@france-terre-asile.org)

[*www.france-terre-asile.org*](http://www.france-terre-asile.org)

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Prix des Droits de l'homme de la République Française, 1989

Reconnue de bienfaisance par arrêté préfectoral du 19 février 1993

Grande cause nationale Fraternité 2004